



Conférence  
environnementale  
2014

# Tableau de bord de mise en œuvre de la feuille de route 2015 pour la transition écologique

## Légende des pictogrammes utilisés pour chaque mesure :

- Mesure réalisée
- Mesure dont l'avancement est conforme au calendrier initial ou en très bonne voie
- Mesure en retard sur le calendrier initial ou dont le résultat est encore incertain
- Mesure en net retard





# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
1 a.	<p>Valoriser le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte</p> <p>Publier au plus tard le 15 octobre 2015 la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et établir en 2015 des programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE)</p>	<p>- <b>Écologie</b> - Logement - Économie - Agriculture - Outre-Mer - Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche - Commissariat général à l'égalité des territoires</p>	<p>- Juin 2015 : Soumission de la SNBC à l'avis du CNTE et du comité d'experts - juillet 2015 : consultation du public sur la SNBC et soumission des PPE à l'avis du CNTE et du comité d'experts - d'ici le 15 octobre 2015 : adoption de la SNBC - d'ici la COP21 : adoption des PPE</p>	<p>La SNBC et les PPE seront élaborées en association avec les parties prenantes puis seront soumises pour avis au CNTE. Les PPE des outre-mer seront mobilisées pour planifier la décarbonation des moyens de production de ces territoires souvent très dépendants des ressources fossiles.</p> <p>Des travaux inter-services ont été lancés en novembre 2014 pour élaborer les projets de documents. Les parties prenantes seront associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour la SNBC, à travers des réunions régulières du « comité d'information et d'orientation » (CIO) mis en place sur l'élaboration des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035</li> <li>• pour les PPE, à travers un comité de suivi (CNTE + Conseil supérieur de l'énergie) et des ateliers thématiques</li> </ul>	<p><b>SNBC :</b> * Comité d'information et orientation (CIO) tenus les 6 février (présentation du cadrage), 10 avril (examen d'une version initiale) et 10 juin (examen d'une version modifiée suite à la prise en compte des observations des parties prenantes) * Point d'information lors du CNTE du 16 juin puis avis du CNTE en septembre, avant publication en novembre.</p> <p><b>Programmations pluriannuelles de l'énergie :</b> Le comité de suivi, réuni pour la première fois le 9 mars, a permis de lancer les travaux. Les 22 ateliers thématiques prévus avec les parties prenantes ont eu lieu. Les travaux se poursuivront à l'automne.</p>





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b.	Encourager dès 2015 les collectivités à préparer leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et engager une réflexion sur un cycle de formation des élus locaux et régionaux	Écologie	Premières sessions de sensibilisation et de formation dès l'automne 2015	<p>Une offre gratuite de formation et de sensibilisation à l'attention des élus locaux sera dispensée dans les régions par l'ADEME, avec une augmentation sensible du nombre formations proposées par rapport au dispositif actuel.</p> <p>Ces formations prendront en compte l'ensemble des enjeux climat, air et énergie à l'échelon des territoires, ainsi que le nouveau dispositif de gouvernance mis en place à la suite de l'adoption de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'offre documentaire existante sera adaptée en conséquence.</p>	<p>Sessions de formation en cours de programmation (notamment sur la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi NOTRe).</p>	●●○
c.	Soutenir la mise en œuvre du cadre énergie-climat pour 2030 et encourager la mise en place rapide d'une réserve de stabilité de marché de quotas d'émissions	- Écologie - Économie - Agriculture	Conseil des ministres européens de l'environnement de juin 2015	<p>Participation aux travaux engagés par la Commission européenne pour mettre en œuvre le cadre énergie-climat 2030 (contribution notamment à la consultation de la Commission dans le cadre de la révision de la directive ETS [<i>Emission Trading Scheme</i>])</p> <p>Soutien à la « proposition du Parlement européen et du Conseil concernant la création et le fonctionnement d'une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union et modifiant la directive 2003/87/CE »</p>	<p><b>Réserve de stabilité du marché européen :</b> Le Parlement européen a adopté le texte le 7 juillet 2015. Il reste au Conseil de l'Union européenne à l'adopter à son tour. Cela devrait être le cas d'ici septembre 2015. Le texte propose un démarrage anticipé en 2019 et une mise en réserve directe des quotas issus du « backloading », en ligne avec les positions défendues par la France.</p> <p><b>Révision de la directive ETS :</b> annoncée pour le 15 juillet 2015</p> <p><b>Secteurs hors EU ETS :</b> La France a répondu à la consultation de la Commission européenne, ouverte jusqu'au 18 juin 2015. Une proposition législative est attendue début 2016.</p>	●●○



# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>2</p> <p>Proposer au débat des partenaires sociaux l'opportunité d'étendre aux enjeux environnementaux et climatiques le périmètre des instances représentatives des personnels</p>	<p>- Travail - Écologie</p>	<p>2015</p>	<p>- soumettre aux partenaires sociaux l'introduction d'un addendum à l'agenda social sur la transition écologique - faciliter l'implication des partenaires sociaux dans la transition écologique</p>	<p>Le projet de loi sur le dialogue social n'a pas permis d'intégrer cette proposition qui n'avait pas été inscrite à l'agenda social.</p> <p>○○○</p>
<p>3</p> <p>Poursuivre les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole</p>			<p>Un projet a été soumis à l'appel à projets européen « LIFE », par le consortium réuni autour de la CDC Climat. L'engagement du projet est suspendu à l'obtention effective de ce financement européen.</p>	
<p>a.</p> <p>Étudier la création d'un label carbone forestier nationale volontaire et la faisabilité d'un label carbone agricole</p>	<p>- Écologie - Agriculture - Économie</p>	<p>Démarrage des travaux à l'été 2015</p>	<p>La méthodologie de certification des projets sera proposée par les parties prenantes et approuvée par l'État. Elle tiendra compte des autres enjeux environnementaux, et notamment de la biodiversité. Un suivi sera mis en place avec l'ensemble des parties prenantes.</p>	<p>Le financement LIFE a été refusé pour l'exercice 2015. CDC-climat étudie avec l'ADEME les solutions pour engager néanmoins une première tranche dès 2015 (établissement des principes généraux, en liaison avec les parties prenantes dès qu'une première esquisse de ces principes aura pu être mise au point début 2016).</p> <p>●○○</p>



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b.	Soutenir le développement de l'usage de la biomasse forestière pour la production d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Écologie</li> <li>- Économie</li> <li>- Ruralité</li> </ul>	Second semestre 2015	<p>La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse sera développée en relation avec la Stratégie Bas-Carbone, le Programme National Forêt Bois et les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie. Cette stratégie devra tenir compte des ressources effectivement disponibles et, si nécessaire et pertinent, prévoir la mise en œuvre de mesures permettant de les développer et de mieux les mobiliser.</p> <p>Par ailleurs, l'État renforce, en concertation avec les parties prenantes, les moyens de pilotage opérationnel de cette politique (contrat stratégique de filière forêt-bois; création d'un module forêt-bois de l'observatoire national des ressources en biomasse ; mise en place dès 2016 de Schémas Régionaux Biomasse qui seront annexés aux SRCAE, etc.)</p>	<p>- L'élaboration de la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse débutera cet été avec un copilotage écologie-agriculture ; l'élaboration des Schémas régionaux biomasse en fin d'année. Une instruction aux services régionaux de l'Etat pourra être adressée au second semestre 2015, après promulgation de la loi, pour le lancement des travaux sur les schémas régionaux, à conduire en parallèle de ceux qui porteront sur la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.</p> <p>- Le Programme national forêt-bois donne lieu à des groupes de travail thématiques, dont les rapports sont attendus fin juin pour finalisation du programme à l'automne</p> <p>- Le contrat de filière forêt-bois a été signé en décembre 2014. Il prévoit en particulier l'allocation de 30 millions d'euros du fonds chaleur pour la mobilisation de la ressource forestière ; un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « dynamique bois » a été lancé en mars 2015 dans ce cadre.</p> <p>- La mise en place de l'Observatoire national des ressources en biomasse suit son cours. Le module forêt-bois de l'observatoire national des ressources en biomasse est en cours de constitution, sous maîtrise d'ouvrage de l'ADEME.</p>





# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>c. Évaluer la contribution de l'agriculture de la forêt et encourager les démarches au sein des « groupements d'intérêt économique et environnemental » (GIEE) et à travers les appels à projets CASDAR (Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural)</p>	<p>- Agriculture - Écologie</p>	<p>2015</p>	<p>- Poursuite des travaux engagés par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour préciser la contribution de l'agriculture et de la forêt sur les enjeux climatiques. - Implication du ministère de l'Agriculture dans une étude de cas France sur l'agroécologie dans le cadre d'une étude OCDE sur les « synergies et compromis entre politiques d'adaptation et d'atténuation au changement climatique et productivité agricole ». - Etude FAO engagée sur les liens entre « agro-écologie » et « agriculture climato-intelligente », sur la base d'un accord avec le CIRAD. - Lancement des travaux d'expertise pour l'application du « 4 pour mille » (objectif d'augmentation du stock de matière organique dans les sols), annoncés par le ministre de l'agriculture.</p> <p>- Dans le cadre de la réforme de la PAC : - évaluation des impacts des actions/opérations réalisées au titre du développement rural en termes de réduction d'émissions de GES, d'économies d'énergie et de stockage de carbone à travers l'instruction des indicateurs cibles et de résultat prévus par le cadre commun de suivi-évaluation du 2ème pilier ;</p> <p>- encouragement des actions en faveur du climat dans les projets CASDAR, GIEE et dans le PEI pour l'agriculture; et dans l'appel à projet GIEEF pour la forêt.</p>	<p>- Un séminaire d'experts a eu lieu en décembre 2014, une 2ème version du rapport du CGAAER a été réalisée</p> <p>- Le cadre de travail de l'étude OCDE a été validé par le comité agriculture de l'OCDE en avril. L'étude débute pour les Pays-Bas et la France. Un premier point d'étape est prévu mi-juin. - L'étude FAO - CIRAD est en cours, sa livraison est prévue pour décembre.</p> <p>- L'évaluation des impacts est une obligation qui incombe aux Régions dans le cadre des Plans de développement rural (PDR), dont l'adoption est en cours.</p> <p>- 31 GIEE ont été reconnus à ce jour, parmi lesquels 23 prévoient des actions en faveur du climat (méthanisation, réduction des fertilisants minéraux, agroforesterie, etc.)</p>





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT		
d.	Encourager la production de protéines végétales en France	- <b>Agriculture</b> - Écologie	Mise en œuvre du plan protéines végétales sur la période 2015-2020	<p>Le plan protéines végétales 2014-2020, présenté le 16 décembre 2014, s'articule autour de 3 grands axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de la production de protéines végétales et le renforcement de l'autonomie fourragère et protéique au travers de la politique agricole commune (PAC) ;</li> <li>- la poursuite des efforts de recherche et de formation au travers notamment d'une meilleure coordination des actions de recherche menées ;</li> <li>- le renforcement de la gouvernance de la filière, avec la montée en puissance de la nouvelle interprofession unique des oléagineux et des protéagineux.</li> </ul> <p>Les actions d'appui technique et de formation en lien avec les objectifs du plan protéines végétales pourront faire l'objet d'un financement par FranceAgriMer dans le cadre du programme d'aides à l'assistance technique.</p> <p>Le suivi de la mise en œuvre du plan, rassemblant les différents acteurs, sera assuré par un comité de pilotage. Ce dernier se réunira à intervalles réguliers, au moins une fois par an.</p>	<p>La production de protéines végétales fait l'objet notamment de mesures incitatives dans le cadre de la nouvelle PAC qui rentre en application cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au travers des différents dispositifs d'aides couplées mis en œuvre (aides à la production de protéagineux) ;</li> <li>- au travers des obligations du respect des critères du verdissement (diversité des cultures et surfaces d'intérêt écologique notamment) au titre du "paiement vert".</li> </ul> <p>Dans le cadre des travaux sur la gouvernance de la filière, est proposée la mise en place d'un contrat de filière pour sécuriser les approvisionnements des industriels et donner une plus grande visibilité aux producteurs en amont.</p>	●●○



## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
e. Encourager le retour au sol de la matière organique d'origine agricole et issu du traitement des déchets. Porter une attention particulière au tri à la source et à la valorisation des matières organiques issues du traitement des déchets	- <b>Agriculture</b> - <b>Écologie</b>	2015	<p>La meilleure valorisation des sous-produits de la l'agriculture, au premier lieu desquels les effluents d'élevage, peut passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une valorisation performante des matières organiques au sein des systèmes agricoles, en s'appuyant sur les principes de l'agro-écologie</li> <li>- faire évoluer les caractéristiques des matières épanchées pour mieux les valoriser au plan agronomique, énergétique et territorial</li> <li>- une approche territoriale avec une meilleure synergie entre les systèmes d'exploitation (grandes cultures, poly-cultures élevage et élevages). Ce développement se concrétise notamment par le déploiement des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) « systèmes », dans le cadre de la PAC 2015-2020.</li> </ul> <p>Le tri à la source des biodéchets doit être encouragé, dans la mesure où il permet de valoriser dans de meilleures conditions des déchets qui sont autrement trop souvent mis en décharge, alors même qu'ils présentent un important potentiel de valorisation. Si des actions sont déjà en cours de déploiement concernant les biodéchets produits par les activités économiques, il convient de généraliser également le tri à la source des biodéchets produits par les ménages (ce qui peut être fait de diverses manières, notamment par le compostage de proximité ou par la collecte séparée des biodéchets), ainsi que le traitement dans des filières adaptées (compostage ou méthanisation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La valorisation des matières organiques au sein des systèmes agricoles est l'un des volets de la Stratégie nationale bas carbone en cours d'élaboration et des projections qui l'alimentent.</li> <li>- 31 Groupements d'intérêt économique environnemental (GIEE) ont été reconnus à ce jour, dont les actions prévoient la valorisation des matières organiques</li> <li>- Le cadre national pour les MAEC et les Programme de développement rural régional (PDRR) a été transmis à la Commission européenne pour validation</li> </ul> <p>Concernant le tri à la source : la loi de transition énergétique pour la croissance verte, en cours de finalisation au Parlement, fixe l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets (« tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025 », version Assemblée nationale 26 mai).</p>





# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
f.	Inciter les collectivités territoriales à mieux identifier dans les PCAET les effets nets des secteurs agricole, alimentaire et forestier sur les émissions de GES, ainsi que les mesures nécessaires à une bonne adaptation de l'agriculture et de la forêt	- <b>Écologie</b> - Agriculture	- Journée de sensibilisation à ClimAgri au 1er trimestre 2015 - Evolution de l'outil ClimAgri à partir de mi-2015	- Elaboration par l'ADEME d'un recueil de pratiques agricoles permettant une baisse des émissions de GES, des polluants atmosphériques et favorables sur différents autres impacts (énergie, eau, sols, biodiversité...) et transmission aux collectivités engagées dans un PCAET - Améliorer et promouvoir l'outil ClimAgri, développé par l'ADEME, d'évaluation des émissions de GES agricoles sur les territoires, notamment auprès des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) les plus engagés et ruraux.	* Publication par l'ADEME en février de 10 fiches : <a href="http://www.ademe.fr/agriculture-environnement-pratiques-clefs-preservation-climat-sols-lair-economies-denergie">http://www.ademe.fr/agriculture-environnement-pratiques-clefs-preservation-climat-sols-lair-economies-denergie</a>  * Une journée de sensibilisation à ClimAgri s'est tenue le 12 mars 2015	●●○
g.	Rappeler et tenir compte, dans le cadre de la négociation internationale sur le climat, des objectifs multiples des secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'utilisation des terres	- <b>Affaires étrangères</b> - Agriculture - Écologie - Économie	2015	En vue de l'accord à la Conférence Paris Climat 2015, promouvoir une comptabilisation fiable et transparente de LULUCF et poser les bases d'un dispositif incitatif pour réduire les émissions directes et indirectes liées à l'utilisation des terres..	Le message français fait l'objet de rencontres bilatérales avec les pays, dans le cadre des préparations de la négociation (pour information de contexte, calendrier UE : * les autorités françaises ont répondu à la consultation publique de la Commission européenne ouverte jusqu'au 18 juin 2015; * proposition législative début 2016)	●○○



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
h.	<p>- <b>Agriculture</b> - Affaires étrangères - Écologie</p>	2015	<p>La promotion de l'agroécologie et de l'agriculture familiale à l'international repose sur de nombreuses actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau multilatéral : intégration de ces enjeux au sein de la FAO, de l'OCDE, de l'Alliance pour une agriculture climato-intelligente, des objectifs de développement durable, des réseaux internationaux de conseils économiques et sociaux ou encore du colloque international SESAME.</li> <li>- au niveau européen : renforcement du travail avec la Commission et les autres Etats membres sur l'agroécologie</li> <li>- au niveau bilatéral et français : diverses initiatives dont l'adoption du plan agriculture familiale, le lancement d'une plate-forme internationale en faveur de l'agroécologie lors de la COP21.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Au niveau multilatéral</u> : un groupe de travail des Amis de l'agroécologie réunissant les ambassadeurs a été mis en place à la FAO ; en lien avec « <i>global Alliance for climate-smart agriculture</i> » (ACSA), une conférence scientifique s'est déroulée à Montpellier du 15 au 18 mars avec des interventions sur l'agroécologie; le rapport du groupe de travail sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui servira de base aux négociations à la fin de l'année met en avant notamment le revenu des petits producteurs et particulièrement des agriculteurs familiaux, les pratiques agricoles résilientes, la qualité des sols ; le colloque SESAME 3 sur le changement climatique et sécurité alimentaire en méditerranée et en Afrique de l'Ouest s' est tenu du 3 au 16 janvier et a mis en avant l'agroécologie ;</li> <li>- <u>Au niveau européen</u> : un groupe de travail a été mis en place avec l'Allemagne sur l'agroécologie</li> <li>- <u>Au niveau bilatéral et français</u> : un séminaire « bilan et perspectives de l'agriculture familiale » s'est tenu en janvier, réunissant l'ensemble des acteurs concernés</li> </ul>





# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
4	<p>Contribuer à l'objectif d'exemplarité en matière énergétique et environnementale</p>				
a.	<p>Publier le Plan administration exemplaire. Mener un travail pour construire un référentiel des critères de qualité du bâti. Engager une réflexion pour compléter les dispositifs d'achats publics durables en faveur des produits agro-alimentaires et des produits bois non-issus de la déforestation</p>	<p><b>Écologie</b> Culture Logement</p>	<p>Publication des plans ministériels administration exemplaire avant le 30 juin 2015</p>	<p>Les plans ministériels administration exemplaires, mettant en œuvre l'instruction du Premier ministre relative au plan d'actions interministériel « Administration exemplaire pour l'environnement » publiée le 17 février 2015, couvriront la période 2015-2020, et seront élaborés pour le 30 juin 2015. Chaque plan ministériel fera l'objet d'un suivi fondé sur une série d'indicateurs. Le résultat de ce suivi sera adressé au 31 mai chaque année au Commissariat général au développement durable. L'accompagnement collectif sera développé pour faciliter la mise en œuvre de cette politique au sein d'un comité de pilotage administration exemplaire associant les ministères et sous forme de groupes de travail techniques, guides, lettres d'information électronique, intranet-internet ou formations. Un dispositif de revue par les pairs sera expérimenté et les préfets de région seront encouragés à animer une politique locale de responsabilité sociétale des administrations.</p> <p>L'exemplarité de l'Etat doit conduire à développer des constructions exemplaires sur le plan énergétique et environnemental et s'accompagner d'une haute ambition en termes de qualité architecturale, tant dans sa dimension constructive que dans sa dimension constitutive du cadre de vie.</p>	<p><b>Concernant le plan « Administration exemplaire » :</b> Le comité de pilotage «Administration exemplaire», réuni le 8 avril 2015, a adopté 15 indicateurs de suivi. Les plans ministériels « Administration exemplaire » sont en cours de finalisation.</p> <p><b>Concernant le référentiel des critères de qualité du bâti :</b> Dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, une démarche de travail avec les acteurs a été lancée en mai 2015 afin de définir le référentiel des bâtiments à énergie positive et des bâtiments à haute performance environnementale, intégrant notamment la réduction des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie. Un cahier expert intitulé « Pour une qualité architecturale : fondements et démarche », publié par le journal Le Moniteur, a été réalisé conjointement par le service de l'Architecture du ministère de la Culture et de la Communication, la mission interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques et la fédération nationale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement,.</p>





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Faire de la COP21 un exemple de démarche décarbonée	- Secrétariat général COP21 - Affaires étrangères - Écologie	2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions pour la prise en compte du développement durable par la certification 20121.</li> <li>- Elaboration d'un plan d'actions visant à limiter l'empreinte carbone de la COP 21 en local.</li> <li>- Compensation des émissions résiduelles locales de gaz à effet de serre après mise en œuvre du plan d'actions carbone.</li> </ul>	<p><b>Concernant les dispositifs d'achats publics durables en faveur des produits agro-alimentaires et des produits bois non-issus de la déforestation :</b>            Pour l'origine du bois dans les marchés publics, le plan national d'action pour l'achat public durable (PNAAPD) 2015-2020 incite les acheteurs publics français à intégrer dans leurs marchés des exigences environnementales notamment via les écolabels ou équivalent ; pour leurs achats de bois, les acheteurs publics pourront donc avoir recours aux écolabels ou équivalent, notamment sur le mobilier en bois, limitant ainsi les impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie et visant une durabilité accrue du mobilier.</p> <p>Appels d'offres et choix des prestataires réalisés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- finalisation en cours du plan d'actions pour la certification 20121 ;</li> <li>- calcul de l'empreinte carbone prévisionnelle en cours et élaboration d'un plan d'actions visant à limiter l'empreinte carbone de la COP 21 en local ;</li> <li>- stratégie de compensation des émissions résiduelles locales de gaz à effet de serre après mise en œuvre du plan d'actions carbone, en cours d'élaboration</li> </ul>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Limiter l'impact sur le climat et l'environnement des grands événements et manifestations publics nationaux et internationaux. Renforcer, dans la perspective de l'Euro 2016 de football, l'intégration des solutions en faveur du climat dans les pratiques sportives	- Sports - Écologie	- Premier trimestre 2015 pour le cahier de préconisations - Novembre 2015 pour le logiciel d'aide à la décision	- Dans la perspective de l'accueil de l'Euro 2016, élaboration d'un cahier de préconisations environnementales pour les grands événements sportifs internationaux, sous la coordination de la délégation interministérielle pour les grands événements sportifs. Ce cahier sera proposé aux collectivités territoriales hôtes de l'Euro 2016 dans le cadre du plan d'action interministériel pour l'Euro 2016. Ces préconisations seront applicables à d'autres grands événements sportifs. - Développement d'un logiciel d'aide à la décision à destination des fédérations sportives et ligues professionnelles pour réduire les émissions de GES liées à l'organisation des poules dans les championnats sportifs réguliers	- Le cahier de préconisations a été rédigé par les services des ministères en charge de l'écologie et des sports, appuyés par les services du Délégué interministériel aux grands événements sportifs. Un document, sous forme d'un « flyer », a été rédigé. Ces deux documents sont en phase de validation auprès des deux ministères.  - La Fédération française de Basket Ball est maître d'ouvrage pour la création de l'outil d'aide à la décision, avec le soutien financier de l'Etat. Le cahier des charges de l'outil est réalisé. L'appel d'offre a été lancé et le prestataire est retenu. Une phase de test sera mise en œuvre auprès de plusieurs fédérations avant fin 2015, pour valider l'outil.





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
5	Soutenir la mise en place d'instruments financiers innovants				
a.	Accompagner le développement de véhicules financiers innovants afin d'élargir les sources de financement possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Finances</b></li> <li>- <b>Économie</b></li> <li>- <b>Écologie</b></li> </ul>	2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi régulier du marché des Green Bonds et des initiatives en matière de titrisations vertes pour assurer un niveau d'exigence suffisant.</li> <li>- Contacts réguliers avec les différentes parties prenantes (émetteurs, arrangeurs, investisseurs, etc.) dans le cadre des exercices de market intelligence</li> <li>- Poursuite des travaux menés par le GT4 de la conférence bancaire et financière, notamment sur l'émission d'obligations de petits projets groupés ayant les mêmes profils de risque</li> <li>- Lancement d'un label 'Transition énergétique' ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une nouvelle version des « green bond principles » a été publiée le 27 mars 2015 par l'ICMA (<i>International Capital Market Association</i>) qui renforce le niveau d'exigence. La gouvernance des <i>Green Bond Principles</i> permet désormais une concertation large des différentes parties prenantes. Elle repose sur un comité exécutif regroupant des représentants des investisseurs, des émetteurs et des arrangeurs et prévoit un statut d'observateurs pour des représentants de la société civile.</li> <li>- Par ailleurs, le ministère des finances a été en contact régulier avec les différentes parties prenantes, notamment dans le contexte de l'organisation de la COP21 (cf. journée sur les financements climat, le 22 mai).</li> <li>- Concernant les suites données à la conférence bancaire et financière, le groupe de travail sur les instruments de mobilisation des financements privés s'est réuni le 26 juin afin d'examiner un projet d'avis diagnostic sur « la labellisation des fonds d'investissement pour la transition énergétique et écologique ». Ce projet d'avis sera examiné par la plénière du comité pour l'économie verte le 16 juillet 2015. Les travaux d'élaboration de ce label menés avec les parties prenantes se poursuivent et devraient déboucher d'ici l'automne.</li> </ul>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Promouvoir la prise en compte par les analystes financiers et les agences de notation des risques climatiques dans leurs analyses	- <b>Finances</b> - <b>Économie</b> - <b>Écologie</b>	2015	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans le cadre de la stratégie finance définie pour la COP21, organisation de réunions régulières avec les parties prenantes (analystes financiers, agences de notation) afin de s'assurer de la bonne exécution des initiatives soutenues et, lorsque c'est pertinent, promouvoir les démarches engagées dans des cadres institutionnels (UE, G20, FSB etc.) ;</li><li>- Maintien du soutien apporté aux acteurs français engagés dans cet effort.</li></ul>	<p>Dans le cadre du G20, la France a demandé et obtenu que le Conseil de la stabilité financière (<i>Financial Stability Board</i>, FSB) examine la façon dont le secteur financier peut tenir compte des problématiques liées au climat.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie finance pour la COP21, des réunions régulières ont été organisées avec les parties prenantes concernées (<i>Bank of England</i>, PNUE, Climate technology initiative, 2° investing initiative, société française des analystes financiers, agences de notation, etc.) pour s'assurer de la poursuite des initiatives annoncées. Une réunion a eu lieu à Paris le 22 mai pour assurer un suivi de ces initiatives. D'autres événements techniques sont aussi programmés. L'art. 48 du projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit que « Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mise en œuvre d'un scénario de tests de résistance réguliers représentatifs des risques associés au changement climatique avant le 31 décembre 2016 »</p>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Plaider pour que la transition énergétique constitue l'un des axes prioritaires du Plan d'investissements pour l'Europe	- <b>Commissariat général à l'investissement</b> - Tous ministères	mi-2015	<p>Le Conseil européen des 18-19 décembre 2014 a acté la création d'un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) qui mobilisera 315 milliards d'€ entre 2015 et 2017 et dont le règlement a été définitivement adopté le 25 juin 2015. La transition énergétique fait partie des objectifs généraux cités dans l'article 9 du règlement.</p> <p>La France a soumis à la Taskforce de la Commission une liste indicative de projets d'investissement, liste ni exhaustive ni définitive et pouvant éventuellement alimenter d'autres mécanismes de financement européen. Dans la liste des projets français, la part des montants d'investissement en France qui seraient alloués aux projets en faveur de la transition énergétique est d'environ un quart (23%).</p> <p>Un accompagnement additionnel de la Commission et de la Banque européenne d'investissement (BEI) est prévu à travers le renforcement de l'assistance technique aux projets et la création d'une plateforme de conseil en investissement.</p>	<p>Le règlement FEIS a été adopté en première lecture le 25 juin 2015 conformément aux objectifs fixés en termes de délais.</p> <p>Deux accords BEI-Commission, l'un portant sur la mise en œuvre du fonds et l'autre sur l'élaboration de la plate-forme de conseil en investissement (EIAH), devront être signés courant juillet.</p> <p>Une communication commune BEI-Commission est également attendue sur l'instruction des dossiers « aides d'État » relatifs aux opérations soutenues par le FEIS.</p> <p>La CDC devra jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une plate-forme de financement agrégeant des projets ne pouvant pas bénéficier directement des financements de la BEI compte tenu des seuils appliqués.</p> <p>Par anticipation, la BEI a accordé une autorisation de prêt (ou prêt programme) pour un montant de 400 M€ destiné à permettre le financement des sociétés de tiers financement (STF) en faveur de la modernisation énergétique du bâtiment privé en France, dont le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'elles puissent se voir reconnaître un agrément d'intermédiaire financier.</p>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
d.	Appuyer la mise en place d'un mécanisme de financement européen dédié à la biodiversité et au changement climatique dans les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM)	- <b>Outre-Mer</b> - <b>Écologie</b> - Affaires étrangères - Finances	- Lancement du groupe de travail au niveau européen au premier semestre 2015 - Lancement du mécanisme financier en 2017	A la suite de la conférence sur le changement climatique et la biodiversité dans les outre-mer européens qui s'est tenue du 22 au 25 octobre 2014, un groupe de travail européen a été constitué pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'un tel mécanisme financier. Un comité de pilotage franco-français sera également constitué.	Au-delà des appels à projets, en cours ou prévus pour 2016, dans le cadre du programme européen BEST, un événement sera organisé le 20 octobre 2015 par le Parlement européen, sur les suites de la conférence de Guadeloupe. Une présence du Commissaire Vella est attendue. Un document de travail établi par le MEDDE circule, plaidant pour un futur mécanisme BEST auprès des différentes parties (RUP, PTOM, Etats membres, Commission). Une réunion devrait être organisée en juillet pour discuter des réponses reçues et faire une proposition concrète qui pourrait être formulée lors de l'événement d'octobre.	●○○
e.	Consacrer, dans la contractualisation Etat-régions et dans la programmation des fonds structurels européens, une part importante des financements dédiés à la biodiversité et la résilience des écosystèmes aux changements climatiques	- <b>Écologie</b> - Commissariat général à l'égalité des territoires - Agriculture - Outre-Mer - Travail	Période financière 2014-2020	- travaux inter-services dans le cadre du groupe de travail interfonds piloté par le Commissariat général pour l'égalité des territoires, pour élaborer les instruments de suivi de la programmation  - réunions de l'Instance nationale de concertation partenariale de l'accord de partenariat (INCOPAP) : réunion de lancement en novembre 2014, réunion bisannuelles ;	39 contrats sont actuellement en préparation, dont 12 interrégionaux (massifs, fleuve). L'enveloppe du MEDDE pour le volet transition énergétique et écologique est de 2,856 milliards d'euros, en augmentation significative par rapport à la génération précédente (2,148 milliards). Ce volet est d'ailleurs le deuxième par son poids. La résilience des écosystèmes face au changement climatique est abordée dans les actions de restauration des milieux aquatiques (1,46 milliards), la prévention des risques notamment inondation (514 millions) et dans les actions de gestion des milieux et biodiversité terrestre (147 millions), qui correspondent le plus souvent à une meilleure compréhension du rôle de la biodiversité dans le stockage en forêt, l'atténuation ou l'adaptation.	●●○



## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
6 Poursuivre le renforcement des signaux-prix favorables à la baisse des émissions de GES et à la préservation de la biodiversité	- <b>Écologie</b> - Finances	Les mesures de renforcement des signaux-prix existants pourraient être inscrites dans le PLF 2016	<p>Le Comité pour la fiscalité écologique, chargé depuis 2012 d'étudier les possibilités de mesures de fiscalité environnementale, a été renouvelé en janvier 2015, sous la dénomination de « Comité pour l'économie verte », avec un mandat étendu à l'ensemble des instruments économiques propres à favoriser la transition écologique, notamment à travers la mobilisation des financements privés au bénéfice de la transition écologique et énergétique. Sa présidence est assurée par M. Dominique Bureau.</p> <p>Le rapport de MM. Canfin et Grandjean sur la mobilisation des financements pour le climat, remis au Président de la république le 18 juin, propose que la France promeuve sur le plan international la mise en place d'un « corridor carbone ».</p>	<p>Le Comité pour l'économie verte a été installé le 9 février 2015 en présence de Ségolène Royal et de Christian Eckert. Des groupes de travail ont été constitués (sur l'eau et la biodiversité, sur l'artificialisation des sols et sur la mobilisation des financements privés).</p> <p>Une plénière du Comité pour l'économie verte s'est tenue le 13 mai 2015 pour prendre acte des thèmes de travail dégagés par les groupes de travail réunis entre février et avril. Les sujets abordés devraient notamment porter sur l'utilisation des produits phytosanitaires, les paiements pour services environnementaux, les mesures fiscales à même de freiner l'artificialisation des sols et la labellisation des fonds pour la transition énergétique et écologique. Une plénière devrait se réunir en juillet 2015 pour discuter de premiers projets d'avis sur ces sujets.</p> <p>Les sujets de la fiscalité du carbone ont été traités dans le cadre du Comité pour la fiscalité écologique et ont abouti à la mise en place d'une composante carbone dans la fiscalité de l'énergie. Ces travaux pourront être complétés ultérieurement.</p>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>7</p> <p>Elaborer un nouveau plan d'action sur l'emploi, la formation et les transitions professionnelles liées à la transition énergétique pour la croissance verte. Défendre cette approche au niveau européen</p>	<p>- <b>Écologie</b> - <b>Travail</b></p>	<p>2015</p>	<p>Le ministère de l'écologie et le ministère du travail déploient un plan d'action coordonné consistant notamment à mobiliser leurs services déconcentrés (DREAL et DIRECCTE ainsi que le Service Public de l'Emploi/Pôle Emploi) sur des objectifs communs, des actions territoriales coordonnées d'appui au développement des filières, de soutien de l'emploi, d'orientation et d'organisation de la formation professionnelle en lien avec les régions et l'accompagnement des transitions professionnelles et des reconversions vers des emplois de la croissance verte.</p> <p>La première phase des 3 démonstrateurs prévus par la Conférence environnementale 2013, à savoir l'élaboration du kit méthodologique relatif aux transitions professionnelles entre les filières industrielles fragilisées vers les filières vertes ou verdissantes, est terminée.</p> <p>Une seconde phase de déploiement est à l'étude entre la DGEFP et le CGDD, notamment pour s'assurer de l'appropriation du kit et de ses effets.</p> <p>En outre, les travaux prospectifs qui ont abordé les enjeux de transition énergétique et le verdissement de l'économie dans différentes enceintes seront mis à disposition du MEDDE</p>	<p><b>Concernant le plan d'action sur l'emploi, la formation et les transitions professionnelles :</b></p> <p>La première phase, qui prévoyait la mise en place de 3 démonstrateurs (travail qui a débouché sur la réalisation d'un kit méthodologique relatif aux transitions professionnelles entre les filières industrielles fragilisées vers les filières vertes ou verdissantes), prévu par la Conférence environnementale 2013 est terminée.</p> <p>Une seconde phase de déploiement a été discutée au sein du Comité d'orientation stratégique de la démarche (COS) et est à l'étude entre la DGEFP et le CGDD, notamment pour s'assurer du suivi du « kit » et de ses effets. Elle devra être lancée dans les prochaines semaines.</p> <p>Les travaux prospectifs et d'analyses transmis (rapport du conseil national, de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles –CNEFOP-, rapport sur les réseaux électriques intelligents...) sont mobilisés.</p> <p>●●○</p>



## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>La France est par ailleurs engagée dans différentes actions de partage de réflexions et de coopération au niveau européen, que ce soit dans le cadre du réseau Eurostat ou de projets européens.</p> <p>En 2015, la revue à mi-parcours, par la nouvelle commission européenne, de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi sera une occasion supplémentaire de faire valoir au niveau européen les positions françaises sur l'opportunité et les conséquences de la transition écologique pour l'emploi et les formations, ainsi que les nécessaires mesures d'accompagnement.</p>	<p><b>Concernant l'approche au niveau européen :</b></p> <p>Le MEDDE fait régulièrement état des avancées des actions engagées au plan national dans les enceintes européennes de suivi de la Stratégie Europe 2020 (ex. : verdissement du semestre européen, sommet informel de Milan 2014 rassemblant les ministres de l'écologie et du travail...).</p> <p>Par ailleurs, le MEDDE a fourni un expert au projet européen Greenet (<i>Green jobs for Green minds</i>) qui a pour objectif de créer un <i>réseau européen de soutien à l'innovation pour les emplois verts</i>.</p>



# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
8	Encourager l'intégration d'un volet environnemental et climatique dans les formations initiales et continues				
a.	Adapter la formation initiale et continue des architectes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Culture</b></li> <li>- Écologie</li> <li>- Emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise du rapport d'études du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) fin juillet 2015</li> <li>- Diffusion de l'appel à projets et désignation de l'école pilote au 1er semestre 2015</li> <li>- Organisation du séminaire par l'ENSA pilote et diffusion des préconisations issues du séminaire au 2ème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Direction générale des patrimoines (DGP) confiera à une ENSA l'organisation d'un séminaire (basé sur un appel à projet), rassemblant la communauté pédagogique et scientifique des écoles et permettant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- un diagnostic approfondi des contenus pédagogiques mis en œuvre dans le domaine de la transition écologique, tant pour ce qui concerne la formation initiale, que pour l'offre de formation permanente ;</li> <li>- une mise en commun des bonnes pratiques ;</li> <li>- l'élaboration de préconisations à l'intention des instances qui adoptent les programmes pédagogiques et de recherche dans chaque école.</li> </ul> </li> <li>- Parallèlement, la DGP encouragera la Branche architecture et le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux à maintenir la thématique de la transition écologique parmi les priorités de la formation professionnelle.</li> <li>- Enfin, une mission d'études a été confiée au CEREQ pour analyser les évolutions du métier d'architecte face à l'impératif des économies d'énergie dans le bâtiment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le séminaire est en cours d'organisation avec l'Ecole supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Il se tiendra les 27-28 novembre.</li> <li>- L'étude du CEREQ est en cours de finalisation pour une remise du rapport fin juillet.</li> </ul>







## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
c. Améliorer le transfert de connaissances aux professionnels de la filière forêt-bois	- <b>Agriculture</b> - Écologie	2015	<p>Appui au Réseau Mixte Technologique (RMT) AFORCE (Adaptation des FORêts au Changement climatiqueE). Ce réseau a pour objectif de coordonner les actions visant à adapter les forêts au changement climatique, pour fournir aux gestionnaires des outils d'aide à la décision en matière d'itinéraires sylvicoles pour les peuplements en place, de renouvellement et de prise en compte des risques (pathologies, sécheresses, incendies, ...).</p> <p>Ces travaux sont diffusés, par les membres du RMT AFORCE, auprès des développeurs (personnels des Centres régionaux de la propriété forestière, de l'Office national des forêts, ...) via des formations ou des ateliers organisés périodiquement, voire des supports pédagogiques. Ces développeurs assurent le relais auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés.</p>	<p>L'action du réseau AFORCE auprès des développeurs et des professionnels se poursuit. Un point plus précis sur les actions menées sera réalisé pour la prochaine échéance de suivi.</p>	●○○



## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>d. Développer des actions pour l'emploi et le déploiement de la formation professionnelle et de son offre sur les volets climatique et énergétique, notamment auprès des PME-TPE</p>	<p>- <b>Écologie</b> - Emploi - Logement</p>	<p>Tout au long de l'année 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation d'initiatives phares menées par les acteurs économiques sur le site internet du ministère (guide ONERC sur le réchauffement climatique, catalogue de formation ADEME...)</li> <li>- Participation, avec CCI France, au Tour de France de la biodiversité et aux actions de formation sur la biodiversité et le changement climatique, avec mise au point d'un support de communication</li> <li>- Appui renforcé au monde économique, en vue de publications ou événements sur les enjeux du climat et de la biodiversité (expertise, relecture, colloques, formations...)</li> <li>- Présentation et promotion d'EBeVie, outil de sensibilisation des entreprises (PME-TPE) aux liens qui les unissent à la biodiversité.</li> <li>- Mobilisation des DIRECCTE dans le cadre de leur offre de services TPE/PME en cours d'élaboration</li> <li>- Utilisation du retour d'expérience conduit par l'ADEME et Alliance Villes Emploi dans le cadre d'une convention relative à la mobilisation d'une quarantaine de Maisons de l'emploi pour sensibiliser des PME/TPE aux enjeux de la transition énergétique dans le bâtiment, afin de définir une offre de formation et sensibilisation des entreprises d'une part, de proposer des méthodologies d'approche de ces entreprises aux acteurs de l'emploi et de la formation d'autre part</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2015, le Tour de France de la biodiversité intègre la thématique "biodiversité et changement climatique". 10 étapes sont prévues en 2015. Les premières se sont tenues en mai et juin à Bordeaux, Valenciennes et Strasbourg.</li> <li>- La promotion de l'outil EBeVie est également au programme de ces sessions.</li> <li>- Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en cours d'examen au Parlement prévoit une meilleure prise en compte de la transition écologique et énergétique dans le dialogue social (article 52) ainsi que l'intégration d'actions de formation continue relatives au développement durable et à la transition énergétique dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (article 52 ter).</li> <li>- Le 27 mai 2015, les ministres en charge de l'écologie, du travail et du logement, le président de l'ARF et les professionnels du bâtiment ont signé une charte de mobilisation en faveur de la formation des professionnels du bâtiment. Cette charte vise à mobiliser les acteurs de la formation professionnelle et à mettre en synergie leur action pour : développer les compétences des professionnels pour réussir la transition énergétique du bâtiment, notamment en renforçant la qualité de la formation initiale comme continue, soutenir et valoriser l'innovation dans la construction sur l'ensemble des territoires. Cette charte vise, par une association étroite des régions, à apporter aux entreprises du bâtiment une offre de formation adaptée à leurs besoins, en lien avec les spécificités locales de leur activité.</li> </ul>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
9 Renforcer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de promotion de la consommation de produits de proximité et de saison	- <b>Agriculture</b> - Écologie - Éducation nationale	1er semestre 2015	Dans le cadre du nouveau Programme national pour l'alimentation présenté le 11/12/2014 : - Mise en place d'une information et d'une éducation à l'alimentation dans les programmes scolaires, dès la rentrée 2015, - Poursuite de l'action initiée dans le cadre du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, dont l'objectif est une réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici à 2025. Sur cette base, nouvelle étape via la mission parlementaire confiée à Guillaume Garot par le Premier ministre afin de lever les blocages qui persistent tout au long de la chaîne alimentaire. - Actions visant à favoriser l'approvisionnement de proximité, notamment via des plate-formes pour structurer l'offre de produits locaux et mettre en relation directement les producteurs, les gestionnaires de la restauration collective et les consommateurs. Elaboration de guides pratiques afin d'aider les acteurs concernés.	-Des réunions MAAF / MEN pour la mise en œuvre de cette action sont prévues  - Guillaume Garot a remis son rapport le 14 avril et a déposé plusieurs amendements dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte permettant d'instaurer une hiérarchie de la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui passe par un renforcement du don aux associations agréés. La destruction de biens consommables invendus, hors raisons sanitaires, est interdite. Ces dons se feront à travers des conventions et les commerces alimentaires ont l'obligation de proposer des offres de convention d'ici le 1 <sup>er</sup> juillet 2016 à des associations.  - Les réflexions sur les plateformes de mise en relation se poursuivent





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
10	Lancer une évaluation externe du PNACC 2011-2015 qui proposera des recommandations pour l'élaboration du prochain PNACC. Prendre davantage en compte dans le prochain PNACC la résilience des villes, des territoires et des activités, en s'attachant notamment aux impacts sur la biodiversité et sur l'eau	- <b>Écologie</b> - Tous ministères	Evaluation du PNACC en 2015 Elaboration du prochain PNACC en 2016	Le cadrage méthodologique de l'évaluation sera préparé au 1er trimestre 2015, afin qu'il puisse être présenté au CNTE au plus tard au 2e trimestre 2015. La synthèse de l'évaluation du PNACC sera présentée au CNTE et rendue publique avant le début de la conférence Paris climat 2015. L'ensemble des analyses, recommandations et avis feront l'objet d'une synthèse publiée dans le rapport annuel de l'ONERC début 2016. Un projet de méthodologie d'élaboration du prochain PNACC sera présenté au CNTE au premier semestre 2016. Le prochain PNACC sera présenté en conseil des ministres et rendu public au plus tard en janvier 2017.	Le cadrage de l'évaluation du PNACC a été élaboré par DGEC et CGEDD. Cela se traduira par deux phases distinctes, le diagnostic (à conduire en 2015) et l'élaboration du prochain PNACC (à conduire en 2016), dans les deux cas avec passage prévu au CNTE. Le projet incluant la lettre de mission du MEDDE au CGEDD est en préparation.  Parallèlement, les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels ont été sensibilisés (MEDDE-DEB) à la nécessité de mieux documenter la contribution, à l'adaptation, des milieux qu'ils gèrent.	●○○
11	Intégrer dans le prochain PNACC les approches valorisant les bénéfices des politiques de conservation de la biodiversité	- <b>Écologie</b> - Recherche	2015-2016	Mise en place au premier semestre 2016 d'un groupe de travail dédié dans le cadre du comité de suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Ce groupe de travail sera piloté par la Direction de l'eau et de la biodiversité, en coordination avec l'ONERC et en lien avec l'Agence française pour la biodiversité.	Les premières réflexions internes au MEDDE ont été engagées entre DGALN et DGEC (ONERC), sous forme de deux réunions de travail. Les premières pistes de renforcement permettant de préparer les travaux du groupe thématique seront formalisées avant fin 2015.	●○○



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
12	Promouvoir une gestion intégrée des territoires littoraux prenant en compte les effets du dérèglement climatique sur la biodiversité				
a.	Poursuivre et amplifier la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	Écologie	2015	<p>Le comité national de suivi du trait de côte a été installé par la Ministre le 22 janvier 2015, avec une feuille de route basée sur 4 actions prioritaires à conduire dès 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- première cartographie nationale de l'évolution historique de l'érosion côtière sur la base d'indicateurs nationaux homogènes</li> <li>- mise en place d'un réseau cohérent des observatoires du trait de côte</li> <li>- actualisation des catalogues sédimentologiques des côtes françaises métropolitaines et d'outre-mer</li> <li>- poursuite de la démarche d'accompagnement de l'Etat aux cinq collectivités engagées dans l'appel à projet sur la relocalisation des activités et des biens</li> </ul>	<p>* Travaux du comité conduits dans 2 ateliers thématiques mis en place et présidés par les deux députées co-présidentes du comité national : réunions les 3 mars, 28 avril, 20 et 27 mai.</p> <p>* Le comité national s'est réuni le 16 juin et a présenté ses premières propositions et recommandations.</p> <p>* Un séminaire national sur le bilan de l'appel à projet relatif à la relocalisation des activités et des biens et préparation de recommandations nationales pour aider les collectivités à mettre en place ces démarches au niveau des territoires s'est tenu le 30 juin</p> <p>* 28 septembre 2015 : séminaire sur la mise en place d'un réseau national des observatoires du trait de côte</p> <p>* Avant la COP 21 de décembre : validation et diffusion de la cartographie nationale de l'évolution de l'érosion côtière ; et finalisation de l'actualisation du fascicule national des catalogues sédimentologiques des côtes françaises.</p> <p>* Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit la mise en place par l'Etat d'une cartographie de l'érosion du trait de côte.</p>



## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Engager des travaux de recherche sur la contribution des sites du Conservatoire du littoral et expérimenter des modes de gestion souple du trait de côte	- <b>Écologie</b> - Recherche - Egalité des territoires	2015-2020	Les réflexions ont notamment vocation à reconstituer des zone libres de dynamique littorale, supposant par exemple la conduite d'études de modélisation de l'hydrodynamique côtière et de comportement des systèmes dunaires ainsi que des analyses écologiques, paysagères et socio-économiques : - identification d'une dizaine de sites « pilotes » - lancement des recherches, études et analyses nécessaires à la conduite de ces expérimentations - mise en œuvre de travaux et des procédures administratives afférentes - élaboration d'un bilan des opérations réalisées.	Mise en place du programme « Ad'Apto » par le Conservatoire du littoral, qui consiste à accompagner et rendre compte de dix démarches locales d'adaptation au changement climatique associant des sites du Conservatoire du littoral et des territoires soumis aux aléas d'érosion ou de submersion marine. L'objectif général est de faire la démonstration qu'une gestion souple et innovante du trait de côte est possible, efficace en termes de gestion des risques et de qualité environnementale, peu coûteuse et acceptable socialement. Ce projet est labellisé COP21. Il a été présenté au Conseil d'administration du Conservatoire du littoral le 9 juillet 2015.





# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>c. Accélérer la constitution dans les Outre-mer de corridors écologiques et finaliser le réseau écologique des départements d'outre-mer. Renforcer la protection des mangroves et des récifs coralliens</p>	<p>- <b>Écologie</b> - <b>Outre-Mer</b> - Agriculture - Affaires étrangères</p>	<p>Fin 2015</p>	<p>- La démarche de réseau écologique outre-mer (REDOM) a déjà permis dans plusieurs DOM (Réunion et Guyane) de contribuer à l'identification des sites nécessitant une protection renforcée. Il s'agit de faire avancer la démarche dans les DOM restants et de mettre en œuvre, le cas échéant, la prise en compte dans les Schémas d'Aménagement Régionaux (SAR) venant à être révisés.</p> <p>- Atteindre d'ici la COP21 l'objectif de protection de 35 000 hectares de mangroves ultra-marines, en définissant un objectif par territoire. A moyen terme, la quasi-totalité des mangroves des territoires d'intervention du Conservatoire du littoral seront placées sous sa protection. Afin d'identifier les mangroves à préserver en priorité, il convient de disposer des connaissances suffisantes sur ces écosystèmes grâce à la consolidation du pôle relais « mangroves et zones humides outre-mer » et à la pérennisation du réseau trans outre-mer d'observation des mangroves, coordonné par l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) et dont l'animation a été confiée au Conservatoire du littoral.</p> <p>- Définir un objectif chiffré ambitieux de récifs coralliens à protéger d'ici la COP21 et lancer une réflexion scientifique et juridique sur l'outil le plus approprié pour y parvenir. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du futur plan d'action quinquennal de l'IFRECOR qui débutera en 2016. L'année 2015 sera consacrée à la préfiguration de cette action et permettra de dimensionner l'ampleur du travail, de</p>	<p>* La réflexion est relancée pour la mise en place d'un réseau écologique dans le DOM de Mayotte. Dans le cadre de son REDOM, la Martinique a engagé des travaux de création de deux réserves naturelles régionales et l'extension de deux réserves naturelles nationales.</p> <p>* La protection des récifs et des mangroves a fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics et des médias sur le premier semestre 2015.</p> <p>* Des dispositions les concernant ont été intégrées au projet de loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages : programme d'actions territorialisé de protection de 55 000 hectares de mangroves d'ici à 2020 ; plan d'action contribuant à protéger 75 % des récifs coralliens dans les outre-mer français d'ici à 2021.</p> <p>* Les premières affectations de mangroves au Conservatoire du littoral en Martinique ont été actées lors du Sommet des Antilles sur le Climat en mai 2015</p> <p>* Le plan mangroves sera finalisé en novembre 2015</p>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>13 Mobiliser les pôles de compétitivité, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur les enjeux du changement climatique</p>	<p>- <b>Recherche</b> - Tous ministères techniques</p>	<p>1er semestre 2015</p>	<p>mobiliser les experts nécessaires, de proposer un calendrier de travail et un budget associé.</p> <p>Intégrée dans la logique du programme Horizon 2020 de la Commission Européenne, la Stratégie nationale de recherche (SNR) se décline pour les aspects environnementaux dans les défis intitulés : « Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique », « Une énergie propre, sûre et efficace », « Sécurité alimentaire et défi démographique », et « Mobilité et systèmes urbains durables ». Ses instruments de mise en œuvre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les contrats pluriannuels conclus par l'État avec les établissements d'enseignement supérieur et avec les organismes publics de recherche</li> <li>- la programmation des agences, dont l'ANR, ainsi que tout autre financement public de la recherche</li> <li>- les appels d'offres européens avec le nouveau programme Horizon2020 pour la période 2014-20.</li> </ul>	<p>Le rapport de propositions et l'avis du Conseil stratégique de la recherche qui constituent le corps de la stratégie nationale de la recherche ont été publiés sur le site du MENESR. La programmation des agences s'appuie d'ores et déjà sur ces documents. La contractualisation avec les établissements en tiendra compte au fur et à mesure des renouvellements des contrats pluriannuels.</p>





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b.	Améliorer la structuration des dispositifs d'observation des effets du changement climatique sur la biodiversité	- <b>Recherche</b> - Écologie	Plusieurs années à partir de la création de l'Agence française pour la biodiversité.	Rapprochement de la communauté scientifique et des gestionnaires des parcs naturels afin d'identifier les besoins scientifiques et faire partager les impératifs de rigueur et de périodicité nécessaires à l'obtention de données au standard international, exploitables sur le long terme et interopérables.	Mesure de long-terme, en attente de la création de l'Agence française pour la biodiversité.	○○○
c.	Réaliser le projet ADAMONT 2015-2017 sur l'adaptation au changement climatique d'un territoire de montagne	- Écologie	Démarrage du projet début 2015 : séminaire de lancement au premier semestre Projet conduit sur 2015-2017	Le projet de recherche ADAMONT est un projet de recherche du programme Gestion et impacts du changement climatique (GICC) du MEDDE, qui sera conduit de 2015 à 2017. Il sera réalisé par un consortium piloté par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA). Ce consortium propose de développer une action de recherche partenariale et intégrée sur l'adaptation au changement climatique autour de la région de Grenoble et principalement axé sur le Vercors.	Deux séminaires de travail entre scientifiques ont eu lieu depuis le démarrage du projet (26 février, 30 avril). Le lancement officiel du projet a eu lieu le 22 juin 2015 lors d'un séminaire rassemblant chercheurs, décideurs territoriaux (maires et responsables locaux) et parties prenantes à Villard de Lans dans le Parc naturel régional du Vercors.. L'événement était labélisé COP21. L'IRSTEA poursuit le pilotage du projet avec ses partenaires dont Météo France.	●●○



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d. Mobiliser les pôles européens de l'innovation (PEI) pour l'agriculture et la foresterie durable	- <b>Agriculture</b> - Commissariat général à l'égalité des territoires - Écologie	- Mise en place de la structure d'animation nationale du réseau rural national au 1er semestre 2015. - Séminaire de partage des connaissances entre acteurs et identification de groupes opérationnels au 2e semestre 2015.	Suite au transfert aux Régions de l'autorité de gestion des fonds européens, celles-ci vont contribuer à la mise en œuvre du PEI. Les Régions lanceront des appels à projets pour sélectionner des groupes opérationnels sur la base de critères et priorités décidés au niveau régional. Il a été convenu dans le document de cadrage national du FEADER que les orientations relatives au PEI sont élaborées en lien étroit avec le projet agro-écologique. Une animation nationale du PEI est prévue. Ce dispositif d'animation est intégré au réseau rural national (RRN) et soutenu par le Programme spécifique réseau rural national (PSRRN) soumis officiellement à la Commission en décembre 2014.	- La Commission européenne a adopté le 13 février 2015 l'accord de partenariat et le programme spécifique du réseau rural national (PSRRN), avec une structuration à un double niveau : d'une part la création d'un réseau rural national, d'autre part la possibilité pour les Régions de créer leurs réseaux ruraux régionaux.  - La feuille de route du réseau rural national définit 4 champs thématiques : l'agro-écologie, le lien urbain-rural, la gouvernance alimentaire locale, l'économie sociale, solidaire et circulaire





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
e. Poursuivre l'incitation à la recherche des laboratoires des écoles d'architecture et d'ingénieurs sur la transition écologique et énergétique. Mobiliser les écoles de design et d'architecture pour mener des réflexions innovantes autour de la ville durable	- <b>Culture</b> - Écologie - Logement - Recherche	2016-2019	<p>- Le programme « Ignis Mutat Res » a vocation à évoluer dans sa deuxième version, à partir de 2016. La problématique retenue ouvrira les appels à projets à toutes les autres ressources du vivant (matières, eau, nourriture). Il réunira plusieurs partenaires publics et privés et alimentera l'Institut pour la ville durable, aussi bien en termes de savoirs et savoir-faire qu'en termes d'expertise et d'aide à la décision.</p> <p>- Dans le cadre d'un séminaire organisé par une ENSA et qui portera sur l'adaptation des contenus pédagogiques des études d'architecture à la transition écologique (cf. mesure 8a), une réflexion sera organisée sur les modalités d'une mobilisation des écoles pour mener des réflexions innovantes autour de la ville durable.</p> <p>La dynamique conjointe avec les écoles de design devra être établie.</p>	<p>Applicable à 2016</p> <p>Le séminaire est en cours d'organisation avec l'Ecole supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Il se tiendra les 27-28 novembre.</p>





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
f.	Mieux connaître et mettre en valeur les services écosystémiques pouvant contribuer à l'atténuation et l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Écologie</b></li> <li>- Affaires étrangères</li> <li>- Outre-Mer</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Économie</li> <li>- Recherche</li> <li>- Commissariat général à l'égalité des territoires</li> </ul>	Premières publications début 2015. Livraison d'études jusqu'à fin 2016.	<p>Dans le cadre du programme d'évaluation française des écosystèmes et services écosystémiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réunions régulières d'un comité de pilotage national élargi aux parties prenantes sur la base des participants au comité de suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité.</li> <li>- réunions régulières d'un conseil scientifique et technique indépendant et pluridisciplinaire est animé par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB).</li> <li>- travaux conduits par le CGDD et le Cerema pour la production de l'évaluation économique des principaux services écosystémiques à l'échelle nationale et locale, leur modélisation et leur cartographie.</li> <li>- travaux dont le pilotage est confié à des organismes de recherche ou des institutions compétentes pour élaborer les projets d'évaluations par grands types d'écosystèmes (INRA pour les agro-écosystèmes, ECOFOR pour les forêts, Ifremer pour les milieux marins, CGDD pour les zones milieux humides et milieux aquatiques, Cerema pour les écosystèmes urbains).</li> <li>- production d'outils de communication, notamment à l'occasion de la COP21 : séminaires et colloques, publications, internet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de pilotage en place et actif</li> <li>- Conseil scientifique et technique actif (dernière réunion le 9 avril 2015)</li> <li>- Evaluations lancées sur les principaux grands types d'écosystèmes et l'évaluation économique des services écosystémiques en cours</li> <li>- Publications prévues en 2015 : cadre conceptuel et lexique, évaluation du service de pollinisation</li> <li>- Projet d'une publication spécifique COP21 sur les services de régulation du climat global en cours (discutée lors de la réunion du conseil scientifique le 9 avril 2015)</li> </ul>





**| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité**

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
g. Mobiliser la communauté scientifique sur l'acidification des océans et ses conséquences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Écologie</b></li> <li>- Recherche</li> <li>- Outre-Mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude bibliographique au 1er trimestre 2015</li> <li>- Appel à idées de recherche au 2e trimestre 2015</li> <li>- Journées scientifiques en novembre 2015</li> <li>- Publication d'une synthèse début 2016</li> <li>- Appel à projet en 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) d'une synthèse bibliographique sur l'acidification des océans et ses conséquences pour les écosystèmes marins français</li> <li>- Constitution d'un conseil scientifique de haut niveau pour suivre cette problématique et publication, sous son contrôle, d'un appel à idées de recherche courant 2015 dans le but de recueillir les idées de la communauté scientifique.</li> <li>- Organisation de deux rencontres pour analyser les propositions de l'appel à idées et en dégager les axes de recherche et les fronts de science pertinents, et pour réfléchir aux freins et leviers à la mise en œuvre de solutions techniques pour lutter contre l'acidification des océans.</li> <li>- Définir les termes d'un appel à projet à lancer début 2016.</li> <li>- Mise à disposition des acteurs, notamment les outre-mer européens, des résultats de l'appel et des conclusions des journées scientifiques, sous forme d'un document de synthèse.</li> </ul>	<p>La communication en Conseil des ministres du 20 mai 2015 de Ségolène Royal a indiqué que la communauté scientifique serait mobilisée, en partenariat avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, sur l'acidification des océans et ses conséquences, afin de mettre en lumière les connaissances disponibles et les solutions contre ce phénomène.</p> <p>Un panel d'experts a été constitué sous la présidence de Jean-Pierre Gattuso et a été sollicité afin de débiter la rédaction de l'appel à idées dans l'objectif d'un lancement en juillet prochain.</p>





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
14	Intensifier les efforts pour accompagner les pays en développement face au changement climatique				
a.	Assurer un financement du Fonds de solidarité pour le développement (FSD)	- <b>Finances</b> - <b>Économie</b>	Projets de lois de finances 2016 et 2017	Financement à partir du produit de la taxe sur les transactions financières (TTF), à hauteur de 160 M€ en 2016 et de 190 M€ en 2017	L'exposé des motifs du projet de loi de finances pour 2015 indiquait que le pourcentage de TTF affecté au FSD serait ajusté en 2016 et 2017 pour assurer un financement de 160 M€ puis 190 M€. ●○○
b.	Plaider pour une taxe sur les transactions financières européenne sur une assiette la plus large possible et avec un taux faible	Finances	2016, au plus tard 2017	Le Président de la République a demandé au Ministre des finances et des comptes publics de réunir ses homologues de la coopération renforcée. L'affectation des recettes sera débattue au niveau européen, une partie pouvant financer la lutte contre le changement climatique et le développement.	La lettre des ministres des finances français et autrichien, le 27 janvier 2015, a permis de relancer les négociations européennes sur des bases raffermiss. Les négociations, aux niveaux technique et politique, se poursuivent de manière plus efficace que précédemment, notamment grâce à la coordination politique des travaux par H.J. Schelling, ministre autrichien des finances. Il est trop tôt pour se prononcer sur leur issue, l'objectif étant d'avoir une nouvelle étape importante lors de la réunion en marge du Conseil ECOFIN informel de septembre, en vue d'un accord à l'unanimité des pays participants d'ici la fin de l'année. ●○○



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
15	Réduire progressivement les concours apportés aux énergies fossiles dans le cadre de sa politique de développement et de solidarité internationale				
a.	Publier une stratégie fondée sur une évaluation de l'impact environnemental et économique des soutiens financiers dans le domaine énergétique	- <b>Economie et Finances</b> - <b>Affaires étrangères</b>	2016	Mise en œuvre de la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.	Echéance en 2016 ○○○
b.	Supprimer tous les crédits export dès lors qu'il y aura utilisation du charbon	- <b>Économie</b> - <b>Finances</b> - Affaires étrangères - Écologie	- Nouvelles règles d'attribution de garanties à l'exportation appliquées à tous les projets postérieurs à l'annonce du Président de la République le 27 novembre 2014, et selon un calendrier	- Modification des règles nationales d'attribution des garanties de crédits à l'exportation octroyés par le garant pour le compte de l'Etat (la COFACE), afin de restreindre l'attribution de ces garanties aux seuls projets de centrales disposant d'équipements de captage et de stockage opérationnels à la fin des travaux financés.  - Promotion, au niveau de l'UE et de l'OCDE, d'une évolution des règles d'octroi de financement ou de garanties publiques à l'exportation de centrales à charbon, conditionnant tout soutien public à l'export à l'installation d'un système opérationnel de captage, et de stockage du CO2	- Des discussions sont en cours entre le Ministère de l'écologie et les parties prenantes concernées afin de préciser le calendrier d'application de la suppression des garanties publiques à l'exportation de centrales à charbon en France ;  - La position des autorités françaises sur l'octroi de garanties publiques à l'exportation de centrales à charbon a été présentée et défendue dans les enceintes compétentes de l'OCDE et de l'UE ;  - Des négociations sont en cours au sein du groupe du Conseil de l'UE afin de tenter de définir une position commune sur les conditions d'octroi de financements ou de garanties publiques à l'exportation de centrales ●○○



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
		défini par la ministre en charge de l'Écologie - Obtention d'un accord à l'OCDE au 2e semestre 2015.		à charbon en prévision des prochaines négociations à l'OCDE ; - Une séance de négociation a eu lieu début juin à l'OCDE, mais n'a pu dégager un compromis sur l'évolution de règles applicables à l'octroi de financements ou de garanties publiques à l'exportation de centrales à charbon ;  - L'OCDE s'est dite prête à organiser une nouvelle réunion de travail en septembre si des contributions concrètes sont envoyées d'ici fin juillet. La Commission est en cours de préparation d'une proposition (non disponible à ce jour), dont il n'est pas certain qu'elle puisse être agréée par l'UE à temps pour permettre de progresser à l'OCDE d'ici la COP21.
c. Défendre, au sein des banques multilatérales de développement et de la Banque européenne d'investissement, l'importance de prioriser le soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique	- <b>Économie</b> - <b>Finances</b> - Affaires étrangères - Écologie	2015	Contribution de la France aux discussions et votes en conseils d'administration des institutions concernées concernant leurs priorités en matière d'interventions dans le secteur de l'énergie, ainsi que les critères et circonstances exceptionnelles pouvant justifier d'un soutien à aux projets de centrales produisant de l'énergie à partir de ressources fossiles, notamment le charbon.	La France a rappelé, par la voix de ses représentants au sein des conseils d'administration et des représentants des gouverneurs, le besoin d'accroître l'action en faveur des ENR dans les BMD, voire de réviser leurs politiques dans le domaine de l'énergie lorsque cela était nécessaire, afin de limiter le soutien aux énergies fossiles. ●●○



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d. Veiller, au niveau européen, à faire en sorte que soient supprimées à terme les subventions aux énergies fossiles	- <b>Économie</b> - <b>Finances</b> - Affaires étrangères - Écologie	2015	Intervention de la France, appuyée par d'autres Etats membres, pour la Commission européenne présente rapidement une nouvelle proposition de révision de la directive 2003/96/CE dite « directive taxation de l'énergie ».	Le ministre des finances a écrit en avril dernier, conjointement avec 6 de ses homologues (Belgique, Danemark, Portugal, Slovénie, Finlande, Suède) au commissaire en charge de la fiscalité, M. Moscovici, pour lui demander que la Commission soumette rapidement une nouvelle proposition de révision de la directive 2003/96/CE. En réponse, le commissaire a indiqué que la Commission menait actuellement une réflexion « sur la meilleure voie à suivre » pour cette directive. Une note des autorités françaises est en préparation pour préciser la façon dont ce projet pourrait être repris. ●○○



# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>16 Recenser les initiatives de la société civile et accorder un label COP21 aux événements les plus ambitieux et innovants. Proposer l'élaboration de cahiers d'acteurs de la société civile française.</p>	<p>- <b>Secrétariat général COP21</b> - <b>Écologie</b> - Tous ministères</p>	<p>Tout au long de l'année 2015, jusqu'à la COP21</p>	<p>Trois canaux principaux sont envisagés pour assurer la communication envers les porteurs de projets et la collecte des informations, mais aussi pour encourager de nouvelles initiatives au niveau national comme dans les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE) mobilisera ses membres, à la tête d'organisations représentatives.</li> <li>- les DREAL faciliteront l'échange d'informations et la mobilisation dans les territoires.</li> <li>- d'autres Ministères concourront à l'exercice en recensant les initiatives dans leurs secteurs respectifs.</li> </ul> <p>Le recensement devra être réalisé avec l'objectif de disposer d'informations détaillées et d'un minimum de critères qualitatifs, en vue de la réalisation d'un ou plusieurs cahiers d'acteurs devant prendre en compte la pluralité des actions. Une typologie pourra être établie, allant des événements de mobilisation citoyenne, majoritairement français et ponctuels, aux projets d'action et de réflexion spécifique au climat, de plus long terme et recouvrant parfois une dimension internationale.</p> <p>Ce travail devra être réalisé en cohérence avec la labellisation menée par le Secrétariat général de la COP21 des initiatives portées par la société civile. L'articulation de ces travaux impliquera une coopération étroite entre services et entre ministères concernés, qui seront appelés à y affecter des correspondants et des moyens.</p>	<p>Organisation d'une information par le Secrétariat général de la COP21, au CNTE, lors de sa réunion de mars</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Information et mobilisation des DREAL (services déconcentrés du MEDDE), en réunion et par diffusion d'un kit d'information</li> <li>+ mise à disposition auprès du SGCOP d'une équipe de différents ministères, pour mettre en œuvre la labellisation des projets et contribuer à l'organisation du village de la société civile</li> <li>+ actions de mise en visibilité par différents ministères, dans leur champ respectif</li> <li>+ lancement prévu fin juillet de l'élaboration des cahiers d'acteurs de la société civile française, qui seront mis en ligne et pourront être commentés</li> </ul>





## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
17 Valoriser et encourager les initiatives de la société civile à travers le site Internet de la COP21	- <b>Secrétariat général COP21</b> - Écologie - Affaires étrangères - Agriculture	Mise en ligne d'une deuxième version du site internet <a href="http://www.cop21.gouv.fr">www.cop21.gouv.fr</a> à la fin du premier trimestre 2015	Le projet consiste à enrichir le site internet <a href="http://www.cop21.gouv.fr">www.cop21.gouv.fr</a> , ouvert en janvier 2015, d'un agenda et d'un espace où seront mis en avant et valorisées les opérations de mobilisation réalisées sur les réseaux sociaux et visant à mettre en valeur des initiatives de la société civile. Pour le reste, le site renverra vers les projets exemplaires développés dans les territoires et déjà répertoriés sur la plateforme du MEDDE <a href="http://www.votreenergiepourlafrance.fr">www.votreenergiepourlafrance.fr</a> . Les comptes Twitter et Facebook de Paris Climat 2015 valoriseront et relayeront l'ensemble de ces initiatives et événements portés par la société civile. Un kit pédagogique grand public permettant de se familiariser avec ce qu'est une COP et les enjeux de la COP21 sera par ailleurs mis à disposition sur le site, afin d'habiller et d'accompagner des réunions et événements organisés par les collectivités locales, les écoles.	- Une nouvelle version de la rubrique présentant les projets labellisés a été mise en ligne en avril. Voir <a href="http://www.cop21.gouv.fr/fr/societe-civile/labellisation-et-soutien-aux-projets">www.cop21.gouv.fr/fr/societe-civile/labellisation-et-soutien-aux-projets</a> - La rubrique « Mobilisons-nous » a été ouverte en mars, avec une première rubrique présentant le dispositif graphique de la COP21 et donnant accès en libre téléchargement au visuel « grand public ». Voir <a href="http://www.cop21.gouv.fr/fr/mobilisons-nous/logo-et-visuels-de-la-cop21">www.cop21.gouv.fr/fr/mobilisons-nous/logo-et-visuels-de-la-cop21</a> - D'autres rubriques seront ouvertes à partir de la mi-mai pour accueillir les différents éléments du kit pédagogique grand public (une expo et une brochure « COP21, késako ? », trois documents présentant « 10 chiffres clés », « 10 mots clés » et « 10 idées reçues » sur la COP21 et le climat, etc.)



## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
18 Faire de la lutte contre le changement climatique le thème central de la déclinaison nationale de la Semaine européenne de développement durable, du Salon international de l'agriculture et de la Fête de la science 2015	- <b>Écologie</b> - <b>Recherche</b> - <b>Agriculture</b>	- Salon de l'agriculture 2015 - Semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin 2015 - Fête de la science du 7 au 11 octobre 2015	- Communication grand public - Articulation à opérer entre la semaine du développement durable et la journée mondiale des océans du 8 juin 2015.	- Action réalisée pour le Salon international de l'agriculture - La lutte contre le changement climatique, « grande cause nationale 2015 », est la thématique retenue pour la semaine du développement durable, pour cette année 2015. Les initiatives organisées dans le cadre de la journée mondiale des océans ont également été inscrites dans cette semaine du développement durable. - Le climat sera l'un des thèmes centraux de la Fête de la science qui se tiendra du 7 au 11 octobre. L'évènement national de la Fête de la science est le « Train du climat ». Construit autour d'un groupe de scientifiques en partenariat avec la filiale « Train expo » de la SNCF et avec le soutien du secrétariat d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche, il s'arrêtera dans 19 villes importantes de l'hexagone du 6 au 25 octobre. Chaque étape sera l'occasion de mobiliser les acteurs locaux de la culture scientifique, technique et industrielle. ●●●



| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
19	Faciliter et accompagner la mobilisation et les initiatives dans le champ de la jeunesse, de l'enseignement scolaire, de la formation supérieure et de l'éducation populaire				
a.	Impliquer l'École	- <b>Éducation nationale</b> - Écologie	Années scolaires 2014-2015 et 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite de l'intégration de l'éducation au développement durable dans les programmes, au fur et à mesure de leur refonte par le Conseil supérieur des programmes</li> <li>- mise en œuvre de projets pédagogiques ayant trait aux enjeux de la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels, centres de formation en alternance et centres de formation des apprentis, partenariat avec les différents partenaires territoriaux</li> <li>- implication des enseignants et des élèves des collèges et des lycées dans des simulations de négociations climatiques, à visée pédagogique, afin de soutenir la prise de conscience et l'engagement des jeunes dans la lutte contre le changement climatique, en lien avec les acteurs territoriaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les thèmes du développement durable sont présents dans les propositions pour l'école primaire et le collège, du Conseil supérieur des programmes, qui font actuellement l'objet d'une consultation.</li> <li>- Le développement durable est l'un des thèmes des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) introduits par la réforme du collège".</li> <li>- De nombreux établissements scolaires et académies sont engagés dans des projets scolaires ayant trait à la transition écologique et énergétique et à la lutte contre le changement climatique. Ex : l'académie de Bordeaux a lancé un appel à projet vers ses établissements afin de les mobiliser pour l'accueil de la COP 21.</li> <li>- Les académies d'Ile de France, Versailles, Paris et Créteil, réalisent un projet de simulation de négociations climatiques « Lycéens franciliens, notre COP 21 », en partenariat avec la région IDF, la DRIEE et l'association Climates.</li> <li>- Présence conjointe des ministres en charge de l'écologie et de l'éducation nationale, lors de simulations au lycée du Bourget, le 6 mai</li> </ul>



# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Accompagner les actions initiées par les jeunes et impliquant les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunesse</li> <li>- Enseignement supérieur</li> <li>- Écologie</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Affaires étrangères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout au long de l'année 2015 pour l'accompagnement concernant la COY 11</li> <li>- 2015-2016 pour le programme de service civique</li> <li>- 2015 pour le programme Erasmus + Jeunesse et les actions de l'OFAJ et de l'OFQJ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ministères concernés, notamment le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche apporteront leur expertise aux organisations qui préparent la COY 11 (Conference of Youth). A cette fin, ces deux ministères organisent régulièrement des rencontres, associant les autres ministères concernés, avec les organisations les plus impliquées mais aussi avec d'autres organisations de jeunes ou de jeunesse, afin d'échanger sur l'évolution de la préparation de cette manifestation et sur leurs besoins. L'expertise et l'accompagnement apportés peuvent notamment passer par des conseils pour l'accès à des financements européens (dans le cadre du programme européen Erasmus + Jeunesse, par exemple) ou nationaux (dans le cadre des subventions versées aux associations).</li> <li>- Le programme national de service civique « transition énergétique, climat et biodiversité » prévoit 15 000 missions sur 2015-2016.</li> <li>- Le programme Erasmus + Jeunesse, ainsi que les actions de l'OFAJ (office franco-allemand de la jeunesse) et de l'OFQJ (office franco-québécois de la jeunesse) seront fortement orientés vers les problématiques du climat et de la transition écologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MVJS et le MENESR ont poursuivi leurs contacts avec les organisations qui préparent la COY 11 dans le cadre de l'accès aux financements européens et nationaux.</li> <li>- Un programme national de service civique « Transition énergétique, climat et biodiversité » a été lancé par la ministre de l'Écologie et le ministre en charge de la jeunesse le 24 février 2015. Ce programme prévoit la mise en œuvre de 15 000 missions dans le domaine de l'environnement dont 5000 rapidement.</li> <li>- Le programme Erasmus + « jeunesse » et les actions de l'OFAJ et OFQJ accordent un intérêt particulier en 2015 aux questions environnementales.</li> </ul>





# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Impliquer les universités, les écoles du supérieur et les établissements de recherche	- <b>Enseignement supérieur, recherche</b> - Secrétariat général COP21 - Écologie	2015	Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche participera à la mise en valeur des initiatives menées, aux côtés des initiatives de recherche et en lien avec la Conférence des présidents d'université, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs, en créant un portail dédié à la préparation de la COP21.	Un recensement dynamique des initiatives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des initiatives étudiantes est effectué sur les pages dédiées à la COP21 du site du secrétariat d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les résultats de l'appel à initiatives de la CPU-CGE ont été relayés sur ce site. ●●○
d. Structurer les écoles d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en réseau des écoles du développement durable	<b>Écologie</b>	Échéance 2015 : institutionnalisation du réseau des écoles supérieures du développement durable 1ère étape : présentation des orientations aux organisations syndicales le 10 avril 2015 2° étape : examen des différentes options lors du	Dans le cadre des réflexions stratégiques conduites par le Secrétaire général du MEDDE, la question de donner une forme plus institutionnelle au réseau des écoles du développement durable est en cours d'expertise, notamment au sein du collège des directeurs d'écoles et leurs tutelles.	Depuis 2012, un réseau informel des 11 écoles sous tutelle directe ou indirecte du ministère (ENPC, ENTPE, ENTE, ENSG, ENM, ENAC, ENSM, ENSAM, ENAG, IFP School, INSTN) et l'ENGEES sous tutelle du MAAF a été mis en place à l'initiative du Secrétaire général. Ce réseau se réunit régulièrement sous la forme d'un collège des directeurs des écoles et de leurs tutelles  Dans le cadre des travaux du collège, des décisions très opérationnelles ont été mises en œuvre en matière de communication : mise en place d'une signature commune, élaboration d'un document de « 4 pages » présentant de manière synthétique les atouts des écoles. ●●○  La réunion avec les organisations syndicales a eu lieu le 10 avril 2015.  Le collège des directeurs du 19 mai 2015 a décidé d'approfondir des coopérations concrètes au sein du réseau des écoles.



## Table ronde n°1

# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
		<p>collège des directeurs des écoles et de leurs tutelles</p> <p>le 19 mai</p> <p>2015<sup>3</sup> étape : élaboration des livrables avec les tutelles</p> <p>4<sup>e</sup> étape : validation à la rentrée 2015 par le COPIL politique (réunion des présidents des conseils d'administration des écoles et leurs tutelles)</p> <p>5<sup>e</sup> étape : mise en œuvre</p>		<p>Le Secrétariat général du MEDDE réunira à la rentrée le COPIL politique (Présidents de conseil d'administration et tutelles) pour définir les pistes d'action des deux années à venir.</p>
e.	<b>Agriculture</b>	<p>Tout au long de l'année 2015</p>	<p>Organisation de manifestations nationales telle que la rencontre des éco-délégués , ainsi que d'autres rencontres abordant la dimension internationale de la lutte contre le réchauffement climatique (conférences et séminaires thématiques, journée mondiale de l'alimentation, festival Alimenterre...).</p>	<p>- Le séminaire des éco-délégués est prévu fin novembre.</p> <p>- De multiples manifestations sont mises en œuvre ou en cours de définition pour la rentrée 2015.</p>





| Mobilisation nationale vers la COP 21  
sur les enjeux du climat et de la biodiversité

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
20	S'appuyer sur les médias, l'audiovisuel public notamment, comme vecteur essentiel de la sensibilisation et de la mobilisation					
	a.	<b>Culture</b>	Pour ce qui concerne France Télévision, annonce du dispositif début 2015 et mise en place de la programmation au second semestre 2015	France Télévisions a prévu de faire de l'année 2015 une année de mobilisation autour des enjeux environnementaux et principalement du thème du réchauffement climatique. Quatre axes de développement ont été identifiés pour lesquels des groupes de travail sont en place : - les programmes et l'information - les moyens de production - l'exemplarité dans le fonctionnement interne - la sensibilisation des salariés	Il y a eu un glissement du calendrier d'annonce du dispositif. Celle-ci interviendra fin août/début septembre. Ce retard n'affecte pas la mise en place de la programmation où la thématique du changement climatique sera de plus en plus présente jusqu'à la conférence de décembre. La conférence interne, un des éléments de la sensibilisation des salariés de l'entreprise, prévue courant juin, a été également reportée à la rentrée.	●○○
	b.	<b>Premier ministre</b>	Attribution du label en mars 2015	Appel à candidatures, remise des dossiers de candidature puis attribution du label et accompagnement du titulaire du label dans la mise en œuvre de la campagne de communication labellisée	Le label « Grande cause nationale 2015 » sur la lutte contre le dérèglement climatique a été attribué par le Premier ministre le 21 avril 2015, à la Coalition Climat 21. La campagne de communication est en cours d'élaboration.	●●○



# | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>21</p> <p>Mener des opérations de vulgarisation scientifique à destination des citoyens et des acteurs économiques</p>	<p>- <b>Recherche</b> - Secrétariat général COP21 - Écologie</p>	<p>Tout au long de l'année 2015</p>	<p>D'importantes conférences scientifiques seront organisées en 2015 sur les problématiques transversales et globales liées au changement climatique, avec en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conférence « Climate smart agriculture » à Montpellier du 16 au 18 mars</li> <li>- la conférence « Our Common Future under Climate Change (CFCC) » à l'UNESCO du 7 au 10 juillet</li> <li>- le congrès "changement climatique et santé : quels risques, quels remèdes ?" organisé par la Société Française de Santé Environnement (SFSE) les 24 et 25 novembre à l'Hôtel de Ville de Paris</li> </ul> <p>Le ministère chargé de la recherche mettra en place un site Internet spécifique qui assurera la promotion de ces différentes manifestations.</p>	<p>La conférence « Climate smart agriculture », dans l'organisation de laquelle les établissements sous tutelle du MENESR se sont fortement impliqués, a connu un grand succès.</p> <p>La conférence « Our common future under climate change » s'est déroulée du 7 au 10 juillet à Paris au siège de l'UNESCO avec une forte participation de la communauté scientifique nationale et internationale (2000 participants, 2200 contributions reçues, 4 sessions plénières, 140 sessions parallèles). Au-delà du bilan scientifique sur le changement climatique, une attention particulière a été portée aux apports de la recherche pour atténuer ses effets et adapter nos sociétés.</p> <p>De nombreuses manifestations organisées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont tenues ou se tiendront jusqu'à la COP21.</p> <p>La communauté scientifique coordonnée par le Secrétariat d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche interagira avec les parties prenantes sur les sites du Grand Palais et du Bourget (village de la COP21 et zone de négociation).</p> <p>Le train du climat, détaillé plus haut, permettra de porter les messages de la recherche sur l'ensemble de l'hexagone dans les semaines qui précèdent la tenue de la COP21.</p>



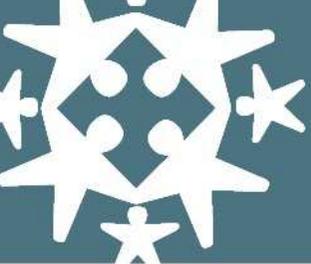


## | Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
22 Accentuer l'information et la sensibilisation sur le changement climatique dans les espaces naturels protégés	- <b>Écologie</b> - Éducation nationale - Outre-Mer - Agriculture	Tout au long de l'année 2015	En s'appuyant sur les réseaux de gestionnaire des espaces naturels, l'Atelier technique des espaces naturels et le groupe de travail mis en place par l'Union internationale pour la conservation de la nature France, le MEDDE encouragera et assurera la promotion de projets et d'actions menées dans les espaces naturels protégés pour sensibiliser le public au changement climatique.	Les Contrats d'objectifs des 10 parcs nationaux français, désormais validés par leur conseil d'administration, intègrent des objectifs liés à la transition énergétique. Les parcs ont largement intégré le changement climatique dans leur programme d'animations destiné aux visiteurs d'été 2015, déployé dans les maisons de parc et sur site. Les réserves naturelles mettent aussi en œuvre des cycles d'animation sur la saison estivale 2015. ●○○
23 Mettre en ligne des jeux de données ouvertes afin de mobiliser les acteurs de la société civile numérique, de la recherche et des médias	- <b>Premier ministre</b> - Écologie	Démarche pérenne qui s'inscrit dans la politique d'ouverture des données publiques du Gouvernement avec un objectif à plus court terme qui est la COP21	Travail du MEDDE, en étroite collaboration avec la mission Etalab, sur la mise à disposition plus large des données du MEDDE en open data à travers un « challenge » (hackathon) qui se déroulera en amont de la COP21 et qui rassemblera les administrations productrices de données et la société civile afin de développer des projets innovants basés sur les données publiques qui seront mises à disposition par le ministère sur la plateforme data.gouv.fr.	Organisation du « hackathon » dénommé C-cube (pour « Climate Change Challenge »), par Météo-France, IGN, MEDDE, le CNRS, de mai à novembre 2015 ●●○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
24	A l'appui de la gestion durable de la mobilité par les collectivités locales :				
a.	[.....] un guide méthodologique et une revue des pratiques françaises et internationales de services de mobilité adaptés aux faibles densités de demande seront publiés	- <b>Transports</b> - Commissariat général à l'égalité des territoires - Agriculture	- Liste d'exemples et définition du plan du guide - Circulation de la 1ère version du guide - Publication de la revue des pratiques et du guide méthodologique (fin 2015)	La première étape consistera à collecter les exemples de pratiques et les évaluations disponibles, qui serviront de base à l'élaboration du guide. Il s'agira ensuite de proposer une synthèse des enseignements sur les freins et les facteurs de succès de ces exemples. Des éléments d'évaluation de la pertinence des différents types de service en fonction du contexte seront proposés. Les travaux feront l'objet d'échanges avec le GART et les associations de collectivités compétentes.	La commande a été passée au CEREMA, qui a constitué une liste des bonnes pratiques françaises et qui a élaboré un plan du guide. Ce plan sera validé avec les principaux acteurs concernés ●○○
b.	Il sera créé un plan de déplacements urbain (PDU) allégé [...] adapté aux agglomérations de moins de 100 000 habitants. [...]	- <b>Transports</b> - Intérieur - Finances	- Etat des lieux/bilan - Circulation de la 1ère version d'un document méthodologique - Publication du document et circulaire aux Préfets (Fin 2016)	Il s'agira pour la première étape de réaliser un état des lieux des plans de déplacements urbains réalisés ou en projet lorsque la réglementation ne le prévoit pas. Il s'agira ensuite, à partir de ces éléments et des documents méthodologiques déjà disponibles pour les PDU de proposer un contenu et des éléments de procédure volontaire adaptés. Les travaux feront l'objet d'échanges avec le GART et les associations de collectivités compétentes.	L'état des lieux a été réalisé par le CEREMA. Une commande lui a été passée en vue de réaliser un document méthodologique d'ici la fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2016, ainsi que des retours d'expériences. Le CEREMA va fournir d'ici la fin de l'été une note explicative de l'état des lieux ●○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

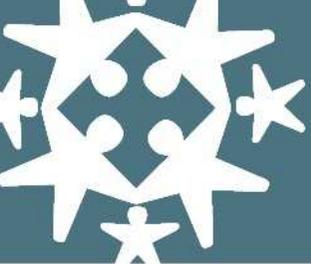
	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c.	Le Gouvernement proposera des dispositions dans le projet de loi de simplification de la vie des entreprises pour réduire les obligations en matière de stationnement [...]	<b>Logement</b>	- Loi du 20 décembre 2014	Disposition législative	Loi votée et promulguée ●●●
d.	Le Gouvernement proposera en 2015 des mesures permettant d'augmenter la constructibilité pour les projets de construction contribuant à la mixité fonctionnelle dans les zones commerciales [...]	<b>Logement</b>	- Article 12 I de la loi du 20 décembre 2014 - Travail d'élaboration et de concertation des textes d'application requis - Publication des textes (2015)	Le décret réformant le règlement du PLU intègrera les outils nécessaires. Sa publication est prévue en fin d'année 2015.	Loi votée et promulguée ●○○
e.	[...] l'échange des pratiques entre collectivités sera facilité et organisé notamment dans le cadre du « club Plan Local d'Urbanisme intercommunal ».	<b>Logement</b>	- Volet de l'étude « SCOT Grenelle » sur les mobilités - Diffusion de l'étude - Séminaire national « PLUi et Mobilités » (printemps 2015)	Un séminaire national sera organisé sur PLUi et mobilité et une étude "SCOT Grenelle" sur les mobilités sera menée.	L'étude « SCOT Grenelle » est lancée. Le séminaire « PLU-i et mobilités » a eu lieu le 9 avril 2015. ●●○



# Table ronde n°2

## | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f.	Une revue d'expériences locales et internationales en matière de développement d'espaces d'accès partagé à des ressources collectives [...] sera publiée en 2015	- <b>Écologie</b> - Travail - Économie	- Passation de la commande - Version projet du document - Publication du document (fin 2015)	On collectera les exemples de pratiques et des évaluations qui serviront à l'élaboration d'un document de synthèse sur les freins et les facteurs de succès de ces espaces partagés.	Détermination des contours de l'étude en cours ●○○
	<p>25 Pour faciliter l'élaboration des plans de mobilité dans les entreprises, inter-entreprises, administrations, universités et grandes écoles :</p>				
a.	Des outils facilitant la réalisation, le suivi et l'évaluation seront mis à disposition.	<b>Transports</b>	- Passation de la commande - Version projet des livrables - Mise à disposition des outils (2016)	La première étape consistera à collecter les exemples de pratiques et évaluations disponibles ainsi que les documents méthodologiques déjà disponibles. Des outils permettant de faciliter la réalisation, le suivi et l'évaluation de plans de mobilité selon le contexte seront proposés. Les travaux feront l'objet d'échanges avec le GART.	La commande a été passée au CEREMA et à l'ADEME et la liste des livrables a été définie ●○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b.	Des actions de sensibilisation et de mobilisation volontaire des acteurs seront engagées au niveau local et par branche	- <b>Transports</b> - Travail	- Mise en place d'un groupe de travail - Projet en consultation - Publication d'une circulaire MEDDE /Ministère du travail (mi 2016)	Pour sensibiliser et mobiliser les acteurs dans les territoires, des éléments d'information et de méthode seront proposés en vue de démultiplier les élaborations de plans de mobilité	Le groupe de travail est en cours de constitution. ●○○
c.	Les plans de mobilité seront communiqués à l'autorité organisatrice de la mobilité territorialement compétente.	<b>Transports</b>	- Disposition de la loi TECV	L'article 13 ter I 2° du projet de loi pour la transition énergétique et la croissance verte tel que voté par l'Assemblée nationale (2 <sup>ème</sup> lecture) le 26 mai 2015 prévoit que « Le plan de mobilité est transmis à l'autorité organisatrice de la mobilité territorialement compétente ou à l'autorité territorialement compétente pour élaborer le plan de mobilité rurale. »	Examen en nouvelle lecture au Sénat du 09 au 17 juillet 2015 ●●○



## Table ronde n°2 | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
26	A l'appui des politiques de gestion durable des circulations et du stationnement :				
a.	L'Etat concevra en 2015 un système d'identification des véhicules en fonction de leurs émissions polluantes, [...].	- <b>Écologie</b> - Intérieur	- Engagement des travaux - Rédaction des textes réglementaires - Publication des textes réglementaires et mise en place du dispositif opérationnel (2015)	Les travaux préparatoires, réflexions et consultations seront conduits par le pilote de l'action en vue de la publication dès 2015 des textes nécessaires à la mise en place opérationnelle du dispositif	Le plan d'action pour la qualité de l'air présenté le 2 juin devant le conseil national de l'air présente un « certificat qualité de l'air » pour favoriser les véhicules les moins polluants. Les véhicules sont classés de 1 à 6 en fonction du niveau de pollution. Ces 6 classes permettront de différencier finement les véhicules les plus anciens et d'adopter une progressivité dans les mesures qui seront mises en place. Le certificat fera l'objet d'une démarche volontaire pour les usagers qui le souhaitent. Le certificat sera basé sur une classification des véhicules en fonction du critère unique des émissions polluantes (oxydes d'azote, particules). Il sera mis en place au 1 <sup>er</sup> janvier 2016.





# Table ronde n°2

## | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b.	Le Gouvernement rendra publique en 2015 une étude sur l'impact environnemental et socio-économique de la baisse des vitesses routières maximales autorisées.	- <b>Écologie</b> - Intérieur	- Note de cadrage en vue du lancement de l'étude - Version projet de l'étude - Publication de l'étude (fin 2015)	L'étude abordera l'ensemble des effets (environnement – effet de serre, sécurité, aspects économiques – gains de temps et impacts sur les secteurs utilisateurs, égalité des territoires, compétitivité, report modal) de différents scénarii de réduction des vitesses (approche généralisée ou ciblée par types d'infrastructures ou de zones). L'étude retiendra une approche « socio-économique » (bilan coûts-avantages) en se fondant sur les valeurs monétaires actualisées des effets concernés (rapport Quinet, 2013).	Rédaction du cahier des charges et mise en place du comité de pilotage de l'étude (1 <sup>ère</sup> réunion tenue le 14 avril 2015) ●○○
c.	L'Etat et les collectivités encourageront le déploiement des systèmes de gestion dynamique du trafic routier [...]	<b>Transports</b>	- Dispositions dans le projet de loi TECV - Bilan des déploiements effectués et des projets en cours (Fin 2015)	La conduite de la mesure tiendra compte des avancées parlementaires des dispositions contenues dans le projet de loi « pour la transition énergétique et la croissance verte » qui faciliteront le déploiement de systèmes de gestion dynamique du trafic. Un bilan des expérimentations et des déploiements en projet, en cours ou réalisés sera établi en fin d'année.	Le recensement des projets gestion de trafic sur le réseau routier national est en cours. Le recensement des projets sur les autres réseaux routiers suivra. Une première version de la carte et d'un tableau des mesures de gestion de trafic sera disponible à l'été 2015. La version finale des livrables (cartographie, tableau, note de synthèse) sera prête au dernier trimestre 2015. ●○○



# Table ronde n°2

## | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
27	Pour encourager les mobilités actives :				
a.	L'État et les collectivités mettront en œuvre les mesures du Plan d'action pour les mobilités actives (PAMA) qui relèvent de leur compétence. [...]	- <b>Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo</b> - Intérieur	- Cadrage des travaux - Projets de textes en consultation - Publication des textes (Fin 2015)	Le plan d'action pour les mobilités actives présenté le 5 mars 2014 s'articule autour de 6 axes et de 19 mesures. Un suivi de la mise en œuvre de ce plan est piloté par la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo qui procédera aux travaux conduisant à la publication des textes concernés	- Les groupes de travail sont en place. - Un chapitre vélo a été créé dans les comptes transport de la Nation. - Le décret destiné à faciliter la circulation des piétons et des cycles a été publié le 4 juillet et un arrêté introduisant de nouvelles signalisations sera publié cet été. - La formation à destination des élus a été organisée.
b.	Des projets de véloroutes et voies vertes seront examinés dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions.	<b>Transports</b>	- Négociations CPER - Signatures des CPER - Bilan des CPER (Mi 2015)	Les contrats de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2014-2020 seront signés par les cocontractants en 2015 à l'issue d'une période de concertation débutée en 2014. Un bilan des projets de véloroutes et voies vertes inscrits dans les CPER signés sera établi.	Sur les 26 Contrats plan Etat-région 11 sont signés.



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c.	Le Gouvernement proposera, [...] la mise en place d'un mécanisme incitant les entreprises à promouvoir l'usage du vélo par leurs salariés.	- <b>Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo</b> - Santé - Finances	- Travaux parlementaires - Promulgation de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2016 (Fin 2015)	Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte tel que voté par le Sénat le 3 mars 2015 prévoit dans son article 13 bis la prise en charge par l'employeur sous certaines conditions de tout ou partie des frais engagés par les salariés se déplaçant à vélo entre leur domicile et le lieu de travail. La mise en œuvre de cet article nécessite des dispositions dans les prochaines lois de finances et de financement de la sécurité sociale.	L'article 9 bis A (réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos) et l'article 13 bis (crédit d'impôt vélo domicile travail) du projet de loi TECV ont été adoptés par la commission spéciale de l'Assemblée nationale (2 <sup>ème</sup> lecture). le projet de loi a été adopté à l'assemblée nationale en 2 <sup>ème</sup> lecture le 26 mai 2015, sans modification. Nouvel examen au Sénat du 09 au 17 juillet 2015. ●○○
	<p>28 Pour encourager le covoiturage en assurant une bonne complémentarité avec le transport ferroviaire de voyageurs :</p>				
a.	Le cadre juridique du covoiturage sera précisé [...].	<b>Transports</b>	- Travaux parlementaires - Promulgation LTECV (Mi 2015)	Le projet de loi pour la transition énergétique et la croissance verte tel que voté par l'Assemblée nationale (2 <sup>ème</sup> lecture) le 26 mai 2015 améliore la définition du covoiturage dans son article 14 I bis A	Nouvel examen au Sénat du 09 au 17 juillet 2015 ●●○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b.	Le ministère de l'écologie proposera en 2015 une campagne de communication nationale pour encourager le remplissage des véhicules.	<b>Écologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadrage des travaux, définition des cibles</li> <li>- Projet détaillé</li> <li>- Déploiement des kits de communication (fin 2015)</li> </ul>	La première étape consiste à définir les cibles et les objectifs de communication, afin de proposer les moyens appropriés de mise en œuvre. La campagne sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2015	La première étape a été lancée avec l'organisation d'une réunion de cadrage le 11 juin	●○○
c.	Le covoiturage sera pris en compte dans les systèmes d'information multimodaux (SIM) pour associer les offres de covoiturage avec l'offre de transport public.	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques</li> <li>- Présentation aux autorités organisatrices des transports et finalisation du guide</li> <li>- Publication sur le site internet du ministère de l'écologie (2015)</li> </ul>	Plusieurs systèmes d'information multimodale ont intégré le covoiturage. Une première phase a établi une synthèse des pratiques et a formulé des recommandations pour faciliter l'intégration du covoiturage dans les SIM existants.	Le guide de bonnes pratiques a été présenté aux autorités organisatrices des transports en mai 2015. Il est téléchargeable sur le site du ministère de l'écologie.	●●●
d.	Un plan de développement des aires de covoiturage et des zones de stationnement sera élaboré.	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposition de la loi TECV (mi 2015)</li> </ul>	L'article 14 I 2° du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte tel que voté par l'Assemblée nationale (2 <sup>ème</sup> lecture) le 26 mai 2015 prévoit l'établissement d'un schéma de développement des aires de covoiturage.	Nouvel examen au Sénat du 09 au 17 juillet 2015	●●○
e.	Un référentiel de bonnes pratiques capitalisant les expériences françaises et internationales en matière d'aires de covoiturage sera publié en 2015.	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadrage et lancement des travaux</li> <li>- 1er inventaire</li> <li>- Finalisation du référentiel (courant 2016)</li> </ul>	La première phase établira une modélisation des aires de covoiturage en s'appuyant sur les normes existantes. Un référentiel national des aires de covoiturage sera ensuite élaboré.	Elaboration du modèle des aires de covoiturage.	●○○



## Table ronde n°2 | Transport et mobilité durables

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f. Une démarche sera engagée avec des collectivités-témoins pour évaluer les fraudes potentielles aux facilités octroyées par les autorités compétentes en matière de covoiturage [....].	- <b>Transports</b> - Intérieur - Justice	- Définition de la méthode de travail - Rapport intermédiaire - Rapport final (Début 2016)	Afin de progresser dans la mise au point de dispositifs incitatifs basés sur l'octroi d'avantages de circulation ou de stationnement, l'Etat proposera à des collectivités volontaires d'examiner les différentes options possibles et les risques de fraudes associés. L'approche privilégiée sera celle de la police de la circulation et du stationnement. La démarche prendra en compte la diversité des situations susceptibles d'être rencontrées.	Méthode en cours de définition ●○○
<b>29</b> En vue d'améliorer l'information à l'utilisateur actuel et potentiel, en particulier afin de l'éclairer sur les solutions de mobilité disponibles et leurs impacts énergétiques et environnementaux :				



## Table ronde n°2 | Transport et mobilité durables

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
a. Des travaux sont conduits par les professionnels du transport public, les régions et le ministère en charge des transports pour fournir avant fin 2016 une plate-forme digitale de la mobilité porte à porte [...]	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identification des besoins fonctionnels communs sur la base des systèmes d'information existants</li><li>- Identification des exigences de réutilisation des données</li><li>- Mise à disposition d'une plate-forme (fin 2016)</li></ul>	Le rapport « Jutand », remis le 12 mars 2015, recommande l'ouverture des données des services publics de transports et des services de mobilité (vélo, autopartage, covoiturage, stationnement). Il recommande également de rendre utilisable les calculateurs d'itinéraires mis en place par des autorités organisatrices de transports.	La plate-forme digitale de la mobilité porte-à-porte comprend notamment un calculateur d'itinéraires prenant en compte aussi bien les services réguliers de transport public que les services de mobilité tels que le vélo en libre service ou le covoiturage. A la suite du rapport remis par Francis Jutand au Secrétaire d'Etat chargé des transports, une mesure du projet de loi "Croissance, Activités et Egalité des chances économiques" prévoit l'ouverture des données des services réguliers de transport publics et des services de mobilité, en vue de permettre leur réutilisation libre et gratuite. L'ouverture des calculateurs d'itinéraires mis en place par les collectivités locales est également prévue. La plateforme digitale de la mobilité porte-à-porte s'appuiera sur les données ainsi mises à disposition.





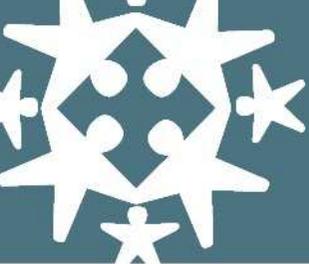
# Table ronde n°2

## | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b.	Le Gouvernement favorisera l'ouverture des données de l'offre de transport [...]. Des recommandations seront formulées au début de l'année 2015 par le comité du débat national sur l'ouverture des données de transport.	<b>Transports</b>	- Conclusion des travaux du Comité du Débat National (Début 2015)	Débat national	Le président du Comité du débat national sur l'ouverture des données transports a remis, le 12 mars 2015, son rapport à Alain Vidalies. Il préconise l' <i>open data</i> dans une finalité d'intérêt général et sous certaines conditions de réutilisation. ●●●
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #444; color: white; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-right: 10px;">30</div> <div>En vue de développer l'intermodalité voyageurs :</div> </div>					
a.	Le Gouvernement et les autorités organisatrices de la mobilité, avec les régions chef de file, lanceront une réflexion sur la conception, les fonctionnalités et la gestion des pôles multimodaux de transport de voyageurs.[...].	<b>Transports</b>	- Etat des lieux - Analyse et synthèse - Présentation au CNTE - Publication du rapport (2015)	La première étape consiste à collecter les exemples de pratiques et évaluations disponibles qui serviront de base à l'élaboration d'une synthèse des enseignements sur les freins et les facteurs de succès de ces exemples. Les travaux seront conduits en lien avec le GART et les associations de collectivités compétentes.	La commande au CEREMA est passée. ●○○



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b. Un état des lieux de l'offre de transport public interurbain de voyageurs sera alimenté en particulier par les travaux conduits dans le cadre de la commission « Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire », [...].	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la méthode de travail</li> <li>- Rapport de la Mission (2015)</li> <li>- Complément, si nécessaire (fin 2016)</li> </ul>	Le secrétaire d'Etat chargé des transports a mis en place le 19 novembre 2014 une commission « Avenir des trains d'équilibre du territoire » présidée par le député Philippe Duron, chargée de réfléchir à la cohérence des trains d'équilibre du territoire et d'élaborer des propositions non seulement pour mieux articuler l'offre de trains Corail et Intercités avec les TER, mais également, avec « les nouvelles alternatives que représentent les autres modes de transport comme l'autocar ».	<p>La commande sur l'état des lieux de l'offre de transport public interurbain de voyageurs a été passée au CEREMA.</p> <p>Le rapport Duron a été remis au secrétaire d'Etat en charge des transports le 26 mai 2015.</p> <p>Le Gouvernement a engagé le 07 juillet 2015 une feuille de route pour un nouvel avenir des trains d'équilibre du territoire selon 3 axes : Engager l'élaboration d'une nouvelle convention avec SNCF Mobilités ; Adapter l'offre TET aux nouveaux besoins de mobilité ; Renouveler le matériel roulant et améliorer la qualité de service.</p>	●●○
c. Afin d'éclairer les choix des autorités organisatrices compétentes et notamment des régions, les éléments d'évaluation socio-économique et environnementale, et notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre par voyageur, seront mis à disposition,[...].	<b>Écologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note de cadrage des modalités et objectifs des travaux à engager</li> <li>- Version projet</li> <li>- Publication des résultats des travaux (Fin 2015)</li> </ul>	L'étude fournira un inventaire des coûts économiques et des coûts externes (notamment environnementaux) des modes de transport collectifs terrestres (autocar et train) et les comparera aux coûts générés par l'utilisation des véhicules particuliers. Elle s'appuiera notamment sur les valeurs de référence développées dans le cadre de la Commission Quinet (2013) ainsi que les facteurs d'émissions élaborés par l'Observatoire énergie, environnement, transports.	Les éléments de coûts socio-économiques ont été rassemblés pour les modes conventionnels ; démarche en cours pour les autocars	●○○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
31	Afin de faire des véhicules propres et sobres une priorité de la politique industrielle :					
	a.	[...], la définition des véhicules propres fera l'objet de décrets d'application avant la fin de l'année 2015.	<b>Écologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement des projets de décrets</li> <li>- Version projet en consultation</li> <li>- Publication des décrets (2015)</li> </ul>	l'article 9 du projet de loi pour la transition énergétique et la croissance verte tel que voté par l'assemblée nationale (2 <sup>ème</sup> lecture) le 26 mai 2015 introduit les véhicules à faible et très faible niveaux d'émissions dont les critères de référence seront définis par décret.	Nouvel examen au Sénat du 09 au 17 juillet 2015. ●●○
	b.	Une table ronde sera organisée en 2015 réunissant les fédérations de transport public (UTP-GART), les constructeurs et les autorités organisatrices de transport pour accélérer le déploiement de bus et de cars propres [...]	<b>Écologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Termes de référence</li> <li>- Réunion de la table-ronde</li> <li>- Publication des actes (2015)</li> </ul>	Au vu des perspectives de renouvellement des flottes, la table-ronde permettra aux acteurs concernés d'identifier des stratégies et des modalités permettant d'accélérer le déploiement de bus et cars propres	La table-ronde s'est réunie le 18 mai 2015. ●●○
c.	La France accompagnera les efforts de recherche et d'innovation [...]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Économie</b></li> <li>- Écologie</li> <li>- Recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement Appel à projets véhicule routier</li> <li>- Lancement Appel à projets Initiative PME</li> <li>- Lancement Appel à projets Navire du futur</li> <li>- Lancement Appel à projets systèmes ferroviaires (fin 2015)</li> </ul>	Le programme « Innovation pour la transition énergétique et écologique » créé par la loi de finances 2014 prévoit des actions permettant au gouvernement d'accompagner les efforts de recherche dans les transports. Les cahiers des charges correspondant à ces actions seront publiés par arrêtés permettant le lancement d'appels à projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AAP véhicule routier lancé début 2015 : en attente de réception des dossiers.</li> <li>- AAP initiative PME : 40 lauréats dévoilés le 1<sup>er</sup> juin 2015.</li> <li>- AAP Navire du futur : lancé le 19 mai 2015</li> <li>- AAP systèmes ferroviaires lancé en juillet 2015</li> </ul>	



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d.	Les acteurs économiques s'engageront, au côté de l'Etat et des collectivités, à travers une convention nationale et des partenariats de projets, pour le développement des systèmes routiers économes en énergie dits « Route à énergie positive ».	- <b>Transports</b> - Économie	- Rédaction et négociation de la convention - Signature de la convention et organisation d'un séminaire - Termes de référence pour un appel à projets (fin 2015)	La « Route à énergie positive » repose sur l'utilisation de techniques et matériaux économes en énergie, le recyclage de matériaux, l'efficacité énergétique des équipements de la route, la capacité de stockage et de restitution d'énergie thermique des chaussées, l'intégration de production électrique (photovoltaïque par exemple), la conception modulaire, permettant d'optimiser l'entretien ou le renouvellement, la capacité dépolluante des revêtements. Il s'agit, pour la mise en œuvre de cette mesure, de travailler avec les acteurs, en vue notamment d'accélérer la construction de démonstrateurs.	La convention a été signée le 20 avril 2015. Le séminaire s'est déroulé le 23 juin. L'appel à projets a été lancé en juillet. ●●●
e1	La filière innovante de l'intelligence dans les transports et les systèmes (« ITS ») sera encouragée ,[.....].	- <b>Transports</b> - Économie	- Annonce des travaux préparatoire à la filière et du projet de « Livre vert » - Lancement de l'appel à projets véhicule routier et mobilité du futur - Présentation à Bordeaux d'un document partagé structurant la filière (2015)	Les secrétaires d'État en charge des transports et en charge du commerce extérieur ont réuni, mardi 2 mars, les acteurs publics et privés français afin de préparer le congrès mondial sur les transports intelligents que la France accueillera à Bordeaux du 5 au 9 octobre 2015. Les acteurs ont notamment convenu de travailler à l'organisation de la filière ITS française autour d'enjeux communs d'exportation, d'innovation et de formation.	-Les travaux préparatoires ont été annoncés le 2 mars 2015 lors du comité de parrainage du congrès international STI « Bordeaux 2015 » - L'appel à projet « véhicules routiers » a été lancé en début d'année et prévoit la possibilité de financement de systèmes de transport intelligent. ●●○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
e2	L'émergence d'un « Pass mobilité numérique » universel sera également encouragée.	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadrage en vue des travaux préparatoires</li> <li>- Rapport intermédiaire</li> <li>- Déploiement (Fin 2016)</li> </ul>	En s'appuyant sur les démarches et projets existant au niveau local, notamment les projets de déploiement de solution billettique sur téléphones mobiles NFC, il s'agit de déployer une composante essentielle d'un "pass mobilité numérique", s'appuyant sur les normes et standards disponibles.	plusieurs déploiements locaux réalisés et un appel d'offres lancé par l'UGAP pour permettre un déploiement aisé de la solution par les autorités organisatrices ●●○
f.	La filière ferroviaire conduira les travaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique des matériels roulants, des infrastructures, de leur maintenance, de leur régénération et des systèmes d'exploitation dans les transports ferrés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Transports</b></li> <li>- Économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note sur les travaux conduits (Annuel)</li> </ul>	Les acteurs de la filière produiront une note annuelle sur les travaux mis en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique dans la filière ferroviaire	Remise du rapport annuel début 2016 ○○○
g.	L'Etat accompagnera le développement de l'usage des biocarburants aéronautiques durables et favorisera leur viabilité économique au niveau européen. [...]	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'expérimentation</li> <li>- Premiers résultats</li> <li>- Décision sur suites à donner (Fin 2015)</li> </ul>	L'Etat soutient l'initiative « Lab'line for the future » d'exploitation de vols réguliers entre Paris et Toulouse avec du biocarburant, lancée par Air France avec de nombreux acteurs engagés dans des actions concrètes de développement durable.	L'expérimentation a débuté en octobre 2014 et se poursuit tout au long de l'année 2015 (chaque semaine, un vol d'Air France entre Toulouse et Paris emporte du biocarburant). L'étude socio-économique concernant l'acceptabilité par les clients de l'usage de biocarburant est lancée. ●○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>32</p> <p>[...], un schéma national de développement des infrastructures de distribution de gaz naturel (GNC, GNL, biogaz) pour le transport maritime, fluvial et routier, identifiera la répartition des responsabilités et précisera les normes techniques de référence. [...]</p>	<p>- <b>Écologie</b></p> <p>- Économie</p>	<p>- Définition de la portée du schéma et organisation du travail</p> <p>- Rédaction du schéma et de la feuille de route de la filière</p> <p>- Référentiel des normes techniques de référence (mi 2016)</p>	<p>La première étape consistera à définir les besoins auquel devra répondre le schéma national, notamment au regard de la directive 2014/94/UE. Ces besoins peuvent recouvrir la définition de méthodes d'évaluation communes et de critères de pertinence pour le déploiement des points d'avitaillement ; la définition de normes techniques de référence ; l'identification de priorités communes de recherche-développement-démonstration-expérimentation ; la mise en œuvre de la mesure tient compte de la répartition des compétences entre acteurs publics et privés, dans les secteurs de l'énergie, de l'économie et des transports</p>	<p>Le texte du projet de loi transition énergétique et croissance verte voté par l'assemblée nationale (2<sup>ème</sup> lecture) le 26 mai 2015, prévoit dans son article 9 bis une disposition relative à la définition par l'Etat d'une stratégie pour le développement de la mobilité propre, déterminant notamment un cadre national d'action pour le déploiement des infrastructures permettant l'alimentation en carburant des véhicules à faibles émissions. La discussion en séance publique au Sénat (2<sup>ème</sup> lecture) aura lieu du 09 au 17 juillet 2015.</p> <p>● ○ ○</p>
<p>33</p> <p>Dans le cadre de la stratégie nationale de développement de l'électromobilité,[...]:</p>				



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
a.	L'Etat s'engage à instruire en moins de trois mois les dossiers des porteurs de projet [....].	- <b>Économie</b> - Écologie	- Constat semestriel sur l'état d'avancement des dossiers - Bilan annuel sur les délais d'instruction (2015)	Les délais d'instruction des dossiers déposés dans le cadre de projets d'implantation de bornes de recharge électrique portés par les collectivités locales, et particulièrement des dossiers déposés dans le cadre de la loi facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public (4 août 2014-décret 31 octobre 2014), sont réduits à moins de 3 mois.	Deux dossiers reçus et validés en moins de trois mois. ●●●
b.	Le soutien de l'Etat pourra également être apporté à ce déploiement, [....] dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir « investisseur avisé ». L'Etat prolongera son aide directe aux collectivités territoriales, à travers le Programme des Investissements d'Avenir,[....].	- <b>Économie</b> - Écologie	Rapport annuel	Un rapport annuel est élaboré, récapitulant les résultats et les suites données aux appels à manifestation d'intérêt dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir	Remise du rapport annuel début 2016 ○○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c.1 Le « Livre vert », guide de référence des collectivités et des acteurs économiques concernés, sera actualisé et enrichi [....].	- <b>Économie</b> - Écologie	Livre vert (2015)	Rédaction du document	Elaborée sous l'égide du préfet Vuibert par l'équipe du plan industriel « bornes électriques de recharge », l'actualisation du « guide technique pour la conception et l'aménagement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » s'est concentrée sur le volet technique (1 <sup>ère</sup> partie) du Livre Vert publié en 2011. Il formule des recommandations pour simplifier l'accès aux bornes, en faciliter l'usage et la configuration, l'inscription de chaque borne sur un site internet national et la généralisation de l'interopérabilité. ●●●
c.2 Le Gouvernement se fixe pour objectif de disposer de 20 000 points de charge supplémentaires ouverts au public, [....]	- <b>Économie</b> - Écologie	- 6 000 points de charge - 12 000 points de charge - 20 000 points de charge (fin 2016)	Le nombre de points de charge disponible fin 2014 est d'environ 10 000. 20 000 points supplémentaires devront être installés d'ici fin 2016. Le Gouvernement contribuera à favoriser ces installations.	Un groupe de travail (ADEME, AVERE - Association nationale pour le développement de la mobilité électrique -, DGE et DGEC) a été mis en place et doit permettre d'établir un tableau de bord exhaustif des nouvelles implantations. ○○○



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p><b>34</b> L'Institut pour la ville durable est en cours de préfiguration au sein de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.[....].</p>	<p><b>Égalité des territoires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la mission de préfiguration</li> <li>- Fin de la mission de préfiguration</li> <li>- Mise en place de l'Institut pour la ville durable (Début 2015)</li> </ul>	<p>Le Premier ministre a confié à l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) la préfiguration de l'Institut pour la ville durable. Cet Institut aura pour mission de définir un cadre de réflexion et de travail commun à tous les acteurs aujourd'hui dispersés. Il sera le lieu de capitalisation des innovations urbaines, d'accompagnement des projets d'avenir pour les habitants et permettra de développer une expertise sur la ville de demain et de structurer une offre française à promouvoir à l'international</p>	<p>La mission de préfiguration élabore actuellement le programme partenarial et les modalités d'organisation de l'Institut de la ville durable. Une première structure devrait être opérationnelle à l'été.</p> <p>●○○</p>
<p><b>35</b> En matière de fret ferroviaire :</p>				
<p>a. La deuxième réunion de la conférence ministérielle périodique pour le fret ferroviaire qui a eu lieu le 12 février 2014 a identifié les conditions d'amélioration de la compétitivité des entreprises ferroviaires.[....]. Une nouvelle réunion de cette conférence est prévue mi 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Transports</b></li> <li>- Finances</li> </ul>	<p>Conférence plénière été 2015</p>	<p>La « Conférence pour la relance du fret ferroviaire » réunit l'ensemble des acteurs du secteur : transporteurs, chargeurs et représentants des acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructure, représentants des ports, partenaires institutionnels, et organisations syndicales.</p> <p>La précédente conférence, tenue en février 2014, avait conduit à retenir douze mesures visant à accroître la performance du fret ferroviaire et à redynamiser ce secteur d'activités. La mise en œuvre des mesures, les premiers résultats concrets et les difficultés restant à surmonter seront</p>	<p>La troisième séance plénière de la conférence qui s'est tenue le 12 décembre 2014 a été l'occasion de constater la poursuite de la mobilisation des acteurs du secteur et de présenter l'avancement de la douzaine de mesures et d'actions suivies par la Conférence.</p> <p>Des premiers résultats concrets ont été recensés, notamment la création d'un observatoire sur la qualité des circulations fret, la</p> <p>●●○</p>



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
			présentés et débattus.	<p>mise en place d'un rendez-vous d'affaires du fret ferroviaire au cours de la semaine internationale du transport et de la logistique du 31 mars au 2 avril 2015, les travaux bien engagés pour la sauvegarde des lignes locales dites capillaires, enjeu économique fort pour les territoires et certaines filières économiques, la démarche de simplification de la réglementation ferroviaire tout en maintenant un haut niveau de sécurité, l'identification des priorités en matière d'innovation et le rôle croissant des grands ports maritimes par l'inscription dans leurs projets stratégiques d'objectifs de développement du fret ferroviaire en pré ou post acheminements maritimes.</p> <p>Depuis, le comité de suivi de la conférence s'est réuni les 26 mars 2015 et le 4 juin 2015 afin d'examiner l'avancée de ces actions.</p>



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b.	[...], l'Etat apportera, à travers l'Agence de financement des infrastructures de transports de France, un financement de 30 M€ sur trois ans (2015-2017) pour la rénovation des réseaux capillaires et des voies de raccordement des ports et plateformes multimodales	- <b>Transports</b> - Finances	- 10 M€ AE engagés en 2015 - 20 M€ AE engagés en 2016 - 30 M€ AE engagés en 2017 (fin 2017)	La conférence ministérielle périodique pour la relance du fret ferroviaire, au sein de laquelle le sujet de l'entretien des lignes capillaires fret est traité, a été l'occasion de mettre en place un groupe de travail, dirigé par Alain-Henri Bertrand, dont le but est de passer d'une logique de référentiels standardisés à une approche par étude de sécurité spécifique, plus adaptée à ce type de ligne. Au-delà, les actions liées à l'entretien des capillaires fret seront mis en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes, le financement étant apporté par l'AFITF.	La convention de financement permettant l'engagement des 10 M€ inscrits pour 2015 a été validée par le CA de l'AFITF du 25 juin 2015. ●○○
c.	[...], une enveloppe supplémentaire de 30 M€ sur 3 ans (2015-2017) sera consacrée, par le Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), à une bonification transitoire de l'aide apportée à l'exploitation du transport combiné et accompagnera une transition vers un modèle économique plus performant, dans le cadre d'un protocole entre l'Etat et les acteurs économiques du secteur.	- <b>Transports</b> - Finances	- 10 M€ mandatés - 20 M€ mandatés - 30 M€ mandatés (fin 2017)	L'aide spécifique à l'exploitation du transport combiné (dite « aide à la pince »), a principalement pour objet de réduire le différentiel de coûts externes entre les modes massifiés (rail, voie d'eau, maritime courte distance) et la route, induit par la rupture de charge inhérente à ce mode de transport. Dans un contexte budgétaire contraint, l'objectif est bien de stabiliser, en loi de finances, l'engagement de l'Etat des trois prochains exercices (2015 à 2017) à un niveau équivalent à celui accordé en 2014. La mesure permet d'accompagner la transition en mobilisant jusqu'en 2017 le FFTE (convention avec la Caisse des Dépôts)	Le circuit financier est en cours de mise au point dans le cadre de la convention globale entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le ministère de l'écologie. Les engagements des organisations professionnelles représentant les opérateurs du combiné ferroviaire (Groupement National des Ttransports Combinés) et fluvial (Comité des Armateurs Fluviaux) sont attendus en contrepartie de l'effort financier accordé transitoirement. ○○○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d.	<p>Une étude sera conduite en 2015 sur les conditions de l'équilibre économique du fret ferroviaire et l'évolution des dispositifs de soutien, tenant compte des bénéfices environnementaux de ce mode de transport.</p>	<p>- <b>Transports</b> - Finances</p>	<p>- Lancement des travaux de la mission (Hervé de Tréglodé) - Rapport intermédiaire - Rapport final (Mi 2015)</p>	<p>Le secrétaire d'Etat en charge des transports a demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) de conduire une mission sur "les dispositifs de soutien au fret ferroviaire". M. de Tréglodé a été chargé d'animer et de piloter un groupe d'experts. Les objectifs de cette mission sont de recenser l'ensemble des aides directes ou indirectes dont bénéficie aujourd'hui le secteur du fret ferroviaire, en évaluer l'efficacité au regard de leur coût pour la puissance publique et de leur impact sur le report modal, analyser la pertinence d'une refonte de ces aides et évaluer l'impact sur le secteur des évolutions proposées, eu égard à la fragilité actuelle des acteurs du fret ferroviaire.</p>	<p>Travaux lancés en décembre 2014. Un groupe d'experts a accompagné la mission du CGEDD de décembre 2014 à mai 2015. Ce groupe s'est réuni 3 fois durant cette période. Le rapport définitif a été remis au secrétaire d'Etat en charge des transports le 29 juin 2015.</p> <p>● ● ●</p>
e.	<p>L'Etat et les collectivités territoriales soutiennent les opérateurs de fret de proximité (OFP), [...]</p>	<p>- <b>Transports</b> - Finances</p>	<p>- Lancement des travaux de la mission (Hervé de Tréglodé) - Rapport intermédiaire - Rapport final (Mi 2015)</p>	<p>Le soutien aux OFP sera pris en considération dans les travaux de la mission confiée à H. de Tréglodé (voir ci-dessus) en lien avec les autres actions déjà entreprises pour favoriser le développement du fret ferroviaire de proximité.</p>	<p>Travaux lancés en décembre 2014. Un groupe d'experts a accompagné la mission du CGEDD de décembre 2014 à mai 2015. Ce groupe s'est réuni 3 fois durant cette période. Le rapport définitif a été remis au secrétaire d'Etat en charge des transports le 29 juin 2015.</p> <p>● ● ●</p>



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f1.	La France intensifiera les actions franco-italiennes en faveur du report modal, notamment pour la constitution d'un service ferroviaire pérenne à travers les Alpes (autoroute ferroviaire alpine),	- <b>Transports</b> - Finances	- Lancement de la consultation - Choix de l'opérateur pressenti - Signature du contrat (Mi 2018)	La France a pris les dispositions budgétaires nécessaires pour financer sa contribution au service existant à compter du 1er juillet 2013. Pour la mise en place du futur service et mener à bien la consultation, en juillet 2010, le Parlement français a autorisé la ratification de l'accord international d'octobre 2009 qui fixe le cadre de la coopération entre les deux Etats pour la mise en place du futur service. Plusieurs étapes restent à mener en Italie. Les sommets franco-italiens sont l'occasion d'en rappeler les enjeux.	L'engagement des Etats dans ce projet a été rappelé à l'occasion du XXXIIème Sommet bilatéral réuni à l'Elysée le 24 février 2015. Les étapes restent à mener en Italie. ●○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f2. ainsi que les concertations avec ses partenaires de l'arc alpin pour renforcer le report modal.	- <b>Transports</b> - Finances	- Sommet franco-italien fin 2015 - Conférence de Zürich mi 2016 - Convention alpine fin 2016	<p>Un point sur le report modal sera systématiquement proposé à l'ordre du jour de ces réunions internationales. D'ores et déjà des études menées sur le report modal ont été présentées lors de la commission intergouvernementale franco-italienne réunie le 16 décembre 2014.</p> <p>Egalement, lors du 32ème sommet franco-italien, la France et l'Italie se sont engagées à poursuivre le développement des interconnexions en matière de transports terrestres et maritimes, en alternative notamment au transport routier.</p> <p>En particulier, la France et l'Italie relanceront, en 2015, la consultation pour identifier les solutions envisageables pour encourager le report modal de marchandises de la route vers le rail, y compris la mise en concession de l'autoroute ferroviaire alpine (cf. ci-dessus), contribuant ainsi à poursuivre les objectifs environnementaux de la Convention des Alpes.</p>	Organisation du sommet franco-italien pour la fin 2015 ○○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
g.	[...]. L'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou sera mise en service et complètera un réseau que l'autoroute ferroviaire atlantique a par ailleurs vocation à renforcer.	- <b>Transports</b> - Finances	- Travaux préparatoires - Une mise en service - Deux mises en service (Fin 2016)	Le projet d'autoroute ferroviaire Calais – Le Boulou, initiative du groupe SNCF, a pour objet de mettre en service deux allers-retours quotidiens de trains d'autoroute ferroviaire entre le port de Calais et le terminal existant du Boulou (Perpignan). L'opérateur investit dans des matériels roulants. Un terminal est créé sur le site du port de Calais par la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale de la part de l'exploitant et des aménagements de capacité sont réalisés à cette occasion sur le réseau ferré national.	A Calais, la construction du terminal réalisée par le port de Calais est en cours. L'opérateur et SNCF Réseau réaliseront des tests du terminal de Calais durant l'été.  Sur l'axe atlantique, le concédant a renoncé à la poursuite du contrat dans sa forme actuelle pour privilégier sur l'axe l'émergence de services avec des origines et destinations au-delà des frontières notamment en Espagne.	●○○
	La France s'engage à moderniser la gestion du transport maritime et des ports pour diminuer leur impact sur l'environnement :					
a.	[...], les grands ports maritimes procéderont à des investissements visant à développer les modes de transports massifiés en	<b>Transports</b>	- Signature des CPER - 30% crédits Etat engagés - 100% crédits Etat engagés (2020 + rapport annuel)	Les CPER 2015-2020 inscriront les investissements nécessaires sur les infrastructures ferroviaires et fluviales desservant les ports maritimes ou améliorant les interfaces ville-port.	Sur les 26 contrats de plan Etat-région, 11 sont signés.	●○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
	<p>provenance ou à destination des ports et à améliorer les interfaces ville-port :[....]</p> <p>Ces infrastructures devront tenir compte des enjeux liés à l'usage économe du foncier et des objectifs de protection de l'environnement.</p>				
b.	<p>Les dessertes des ports, porteuses de synergies intermodales, constitueront une priorité : [....].</p>	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des CPER</li> <li>- 30% crédits Etat engagés</li> <li>- 100% crédits Etat engagés (2020 + rapport annuel)</li> </ul>	<p>Les CPER 2015-2020 inscriront les investissements nécessaires sur les infrastructures ferroviaires et fluviales desservant les ports maritimes.</p>	<p>Sur les 26 contrats de plan Etat-région, 11 sont signés.</p> <p>●○○</p>
c.	<p>Le chantier multimodal du Grand Port Maritime du Havre sera très prochainement mis en service et inauguré.</p>	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des travaux</li> <li>- Fin des travaux</li> <li>- Inauguration du terminal (mi 2015)</li> </ul>	<p>Le système actuel des trafics massifiés de conteneurs a atteint ses limites. Pour y remédier, le Grand Port maritime du Havre a choisi de structurer un système industriel de massification des trafics à travers la mise en place d'un chantier multimodal. A l'horizon 2020, ce projet permettra d'augmenter la part de conteneurs du port du Havre traitée en mode massifié (ferroviaire ou fluvial) de 15 % (aujourd'hui) à 25 %.</p>	<p>Travaux achevés. La livraison du terminal à l'exploitant est faite. Son inauguration est prévue d'ici la fin de l'été.</p> <p>●●○</p>



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d.	[...]. En partenariat avec l'Espagne, la France présentera un dossier à la Commission européenne [...], afin d'inciter les chargeurs et transporteurs routiers à recourir au segment maritime par la prise en charge partielle des coûts.	<b>Transports</b>	-Dossier MIE (début 2015)	Elaboration par l'administration du dossier pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	Le dossier a été déposé en février 2015. ●●●
e.	La problématique des pertes de conteneurs fera l'objet de discussions au niveau international [...].	<b>Transports</b>	- Recueil de statistiques - Rédaction de la soumission - Inscription à l'ordre du jour d'une réunion OMI (Fin 2016)	L'Espagne et la France et certains États côtiers voisins ont observé au cours des dernières années une augmentation des pertes de conteneurs provenant de navires en transit dans les eaux relevant de leur juridiction. Sur la base de ce constat la France souhaite que les experts de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) puissent considérer qu'il y a une problématique qu'il convient d'étudier en vue de prévoir des mesures techniques et opérationnelles pour les navires afin de réduire ces pertes. . Les seules mesures efficaces s'agissant de cette problématique sont de portée internationale ; elles doivent être prises au sein de cette instance.	Après avoir suscité un premier débat en 2014 à l'OMI, Le MEDDE recueille les éléments statistiques supplémentaires et actualisés qui permettront de fonder une demande d'inscription au programme de travail de l'OMI. ●○○



# Table ronde n°2

## | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f.	Les efforts de modernisation des moyens de détection des pollutions d'hydrocarbures accidentelles ou volontaires seront poursuivis.	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension des satellites radars à l'Outre-mer (mi 2015)</li> <li>- Plan de renouvellement de l'équipement des CROSS (fin 2016)</li> </ul>	Le MEDDE envisage d'étendre les satellites radars à l'Outre-mer et de moderniser les outils informatiques de suivi et de gestion des alertes de pollutions dont sont dotés les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)	L'extension du système de surveillance par satellites radars CLEANSEANET, opéré par l'Agence européenne de sécurité maritime (EMSA) aux zones Océan Indien (Réunion et Mayotte) et Antilles-Guyane, est effective depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2015. ●●○
g.	<p>Les discussions seront poursuivies au niveau international, dans le cadre de l'Organisation maritime internationale et de la CCNUCC, sur le suivi des émissions de CO2, le calcul de l'efficacité énergétique dans le transport maritime...</p> <p>... et l'adaptation des flottes des compagnies maritimes françaises aux nouvelles normes d'émission de soufre sera favorisée.</p>	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel des soumissions à l'OMI</li> <li>- Travail en lien avec la CNUCC</li> <li>- Bilan annuel du forum européen</li> </ul>	<p>Le cadre réglementaire applicable aux navires pour améliorer leur performance environnementale est en pleine évolution. Après l'adoption par l'Organisation maritime internationale, en 2008, et par l'Union européenne, en 2012, de nouvelles normes sur les émissions de soufre des navires, les discussions portent aujourd'hui sur la réduction des émissions de CO2 des navires.</p> <p>Les travaux se poursuivent au sein du Forum européen sur le soufre. Le MEDDE accompagne les projets des armateurs français.</p>	Emissions de CO2 : la réunion du comité de l'environnement maritime de l'OMI de la mi-mai 2015 a examiné les principes du dispositif de suivi des émissions de CO2. Ces travaux se poursuivront par une réunion du groupe de travail dédié entre le 9 et le 11 septembre 2015, qui avancera sur la définition des indicateurs de quantité de transport et les modalités de collecte et en rendra compte lors de la réunion du comité de l'environnement du 18 au 22 avril 2016 ( MEPC69). ●○○



## Table ronde n°2 | Transport et mobilité durables

INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
				<p>De son côté, la CNUCC a inscrit dans son document de négociations pour la COP 21 le principe d'un plafond d'émissions de CO2 pour les transports maritimes et aériens ainsi que l'idée de lever une taxe sur les carburants pour financer les mesures d'adaptation des flottes, mais a rappelé que les mesures dans ces deux domaines devaient être négociées au sein de l'OMI et de l'OACI..</p> <p>Emissions de soufre : Au niveau européen, le Forum européen pour le transport maritime durable devrait être reconduit en 2016. Par ailleurs, la Commission lance tous les ans un appel à projets dans le cadre du fonds pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T).</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>37</p> <p>La conférence 2015 sur le fret fluvial formulera des propositions permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>développer les trafics, [...];</li><li>améliorer la chaîne logistique fluviale [...];</li><li>améliorer la compétitivité des entreprises de transport [...]</li></ul>	<p><b>Transports</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture de la conférence et travaux intermédiaires</li><li>- Propositions du groupe de travail</li><li>- Clôture de la conférence fluviale (fin 2015)</li></ul>	<p>Le secrétaire d'État chargé des transports organise avec les professionnels du transport et les chargeurs une conférence sur le fret fluvial dont la réunion d'ouverture s'est tenue le 13 octobre 2014. Son objectif général est de faire émerger, par la concertation entre les acteurs du secteur, un plan d'actions opérationnelles destinées à développer l'utilisation du mode fluvial, à permettre son intégration dans les chaînes logistiques ainsi que d'accroître la compétitivité de ce mode de transport. La conférence de clôture permettra de présenter le plan d'actions.</p>	<p>Les groupes de travail se sont réunis de décembre 2014 à avril 2015 afin de formuler des propositions d'action, en cours de synthèse.</p> <p>●○○</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
38 [...] la démarche d'engagement volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre initiée par la charte "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent" sera enrichie d'un label ; [...]	Transports	<ul style="list-style-type: none"><li>- Production de documents de travail : référentiel + modalités de procédure de labellisation</li><li>- Validation du référentiel</li><li>- 1er label décerné fin 2015</li></ul>	<p>Depuis décembre 2008, la démarche « CO2, les transporteurs s'engagent » a fédéré plus de 1000 entreprises du secteur du transport routier (marchandises et voyageurs) représentant plus de 100 000 véhicules impliqués. Elle a permis d'éviter l'émission d'un million de tonnes de CO2.</p> <p>Cette démarche nationale mise en œuvre au niveau de chaque région française, pour être au plus près des entreprises, doit contribuer à réaliser encore davantage d'économies d'émission de GES. Ce renforcement passe notamment par la création d'un label offrant aux entreprises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale une reconnaissance objective, neutre et crédible. L'ADEME et le ministère chargé des transports travaillent en ce sens en étroite collaboration avec des organisations professionnelles du secteur particulièrement volontaristes sur ce sujet.</p>	<p>Le référentiel et le document présentant la procédure de labellisation ont été validés par le comité de pilotage de la démarche « Objectif CO<sub>2</sub> ». Une expérimentation vient de débuter et vise, d'une part, à s'assurer de la pertinence et du caractère opérationnel de ces documents et, d'autre part, à donner aux membres du comité de pilotage les éléments nécessaires au positionnement du seuil de performance permettant l'octroi du label.</p>

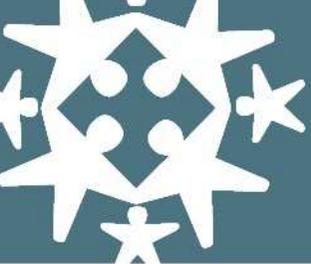




INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>39</p> <p>Afin de favoriser la transparence écologique dans la modernisation des infrastructures de transport, l'Etat s'appuiera sur les priorités définies par les schémas régionaux de cohérence écologique, co-élaborés et adoptés par les préfets et présidents de région. Il contribuera ainsi à la mise en œuvre des plans d'actions stratégiques de ces schémas.</p>	<p><b>Transports</b></p>	<p>- Synthèse annuelle</p>	<p>En matière de transparence écologique des infrastructures de transport, les priorités sont définies par les schémas régionaux de cohérence écologique, co-élaborés et adoptés par l'Etat (Préfets) et les Régions (Présidents de Région). Le schéma régional de cohérence écologique contient un plan d'action stratégique qui constitue un cadre de référence à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Il doit permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du schéma régional de cohérence écologique dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats, et de s'impliquer dans des maîtrises d'ouvrage adaptées. Les actions sont mises en œuvre dans le respect des compétences respectives des acteurs concernés et des procédures propres aux outils mobilisés. Le plan d'action n'emporte par lui-même aucune obligation de faire ou de ne pas faire à l'égard des acteurs locaux. Il sera réalisé une synthèse annuelle des actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans les projets de modernisation des infrastructures de transports de l'Etat et de ses établissements publics.</p>	<p>Synthèse début 2016</p> <p>○○○</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>40</p> <p>Afin d'améliorer la performance économique, sociale et environnementale de la logistique en France :</p> <p>a. Le Gouvernement organisera avec l'ensemble des parties prenantes une Conférence nationale sur la logistique [....].</p>	<p><b>Transports</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation du comité scientifique</li> <li>- Début des ateliers thématiques</li> <li>- Tenue de la conférence (mi 2015)</li> </ul>	<p>Conformément à l'article 41 de la loi n°2013-431 du 28 mai 2013, le Gouvernement organise avec l'ensemble des parties prenantes une Conférence nationale sur la logistique afin d'améliorer sa performance. Ceci suppose la conduite d'une démarche intégrée réunissant tous les acteurs de la chaîne logistique et les secteurs de l'économie qui en dépendent. Les travaux de la conférence ont débuté par la mise en place d'un comité scientifique, présidé par le Professeur Michel Savy afin d'établir un état des lieux préalable. Elle se poursuivra par la consultation des acteurs sur la base d'un questionnaire ouvert et de quatre ateliers thématiques d'approfondissement. La conférence nationale réunira les acteurs du secteur, avec des tables rondes successives abordant les thèmes dégagés par les travaux préparatoires.</p>	<p>Une consultation portant sur la performance de la logistique et <i>supply chain</i> s'est déroulée entre le 31 mars et le 2 juin. Les quatre ateliers portant sur les domaines d'action identifiés par le comité scientifique se sont réunis trois fois de mai à juin 2015. La Conférence s'est tenue le 08 juillet 2015.</p> <p>●●●</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Un cadre national de la logistique urbaine visant à diminuer l'impact environnemental des livraisons sera établi [...]	Transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cadre national</li> <li>- Mise en place du dispositif de suivi des chartes locales</li> <li>- Communication et valorisation (fin 2015)</li> </ul>	La logistique urbaine concerne de multiples d'acteurs : collectivités, commerçants, clients, transporteurs, habitants ... Le Gouvernement favorise les échanges et la mutualisation de bonnes pratiques en fournissant un <i>Cadre national pour les chartes de logistique urbaine durable</i> . Un accompagnement pour la mise en œuvre des chartes locales sera assuré et un comité de pilotage mis en place avec l'ADEME visera la production d'outils de mesure, d'accompagnement et de suivi des démarches locales.	Le cadre national a été transmis pour signature à 23 organismes nationaux. 14 signatures ont été recueillies au 10 juin 2015. Le travail visant à élaborer des outils d'accompagnement a commencé. ●●○
c. Une étude prospective sera conduite, en association avec les acteurs socioprofessionnels, sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la livraison « du dernier kilomètre » sous forme mutualisée et collaborative. Le modèle de l'Internet Physique [...] sera approfondi.	Transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux des enjeux actuels et futurs, recueil bibliographique</li> <li>- Définition des différents scénarios prospectifs, incluant le déploiement de l'internet physique</li> <li>- Evaluation des avantages / inconvénients des différents scénarios (Début 2017)</li> </ul>	Une réunion de travail réunissant une équipe scientifique et technique permettra de préciser le contenu et la méthodologie de l'étude. Les acteurs socioprofessionnels pourront être associés au comité de pilotage de l'étude qui sera mis en place, ou sollicités pour des interventions ponctuelles.	Les premières identifications des enjeux sont en cours. ●○○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d.	Les solutions de transport mixte passagers-fret en milieu urbain seront recherchées et les expérimentations seront encouragées.	<b>Transports</b>	- Etat des lieux des fiches PREDIT et des projets en cours - Lancement si nécessaire d'études et de travaux de recherche - Termes de référence pour un appel à projet (2017)	On établira un état des lieux des recherches et projets mis en œuvre afin d'évaluer la nécessité de lancement de nouvelles études. On veillera à proposer des éléments de cahier des charges pour un appel à projet concernant l'expérimentation de projets de transport mixte passagers-fret.	Production d'une note recensant les projets et expérimentations en cours ou conduites. ●○○
<p><b>41</b> Pour le financement des transports durables :</p>					
a.	Les projets retenus en décembre 2014 bénéficieront des financements prévus dans le cadre de l'appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable ».	<b>Transports</b>	- Appel à projets (2014)	Une centaine de projets sont subventionnés pour un montant de 450 millions d'euros	Les résultats de cet appel à projets doté de 450 M€ ont été annoncés le 18 décembre 2014. 99 projets ont été retenus visant à favoriser le report modal vers les modes de transport moins polluants et plus économes en ressources fossiles, encourager un développement durable des territoires, promouvoir l'accès à la mobilité avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ensemble des projets soutenus représente 5,2 Md€ d'investissement à engager d'ici fin 2017. ●●●  Cet appel à projets s'inscrit dans



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

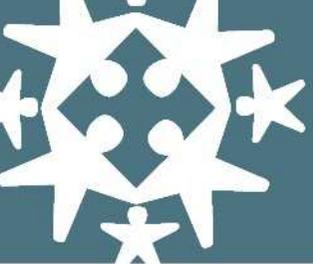
INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
				la lignée de deux précédents appels lancés en 2008 et 2010. Cette fois, il a ouvert plus largement les champs éligibles aux collectivités territoriales : une grande variété de projets a été retenu du métro jusqu'au vélo. Les bus à haut niveau de service (BHNS) sont prépondérants avec une cinquantaine de projets. Dans l'ensemble des projets, 30 M€ d'investissements concourent à l'intégration du vélo dans les transports du quotidien. 17 projets de mobilité durable ont été retenus ; ils cherchent notamment à promouvoir une information de l'utilisateur plus intégrée et à améliorer l'intermodalité.
b. Le volet mobilité des contrats de plan Etat-Régions 2015-2020 consacrera près des deux tiers des financements aux modes alternatifs à la route, ferroviaires et fluviaux.	<b>Transports</b>	- Négociations des CPER - Signatures des CPER - Bilan des CPER 2015	Les CPER 2015-2020 prévoiront des investissements sur les transports par modes alternatifs à la route.	Sur les 26 contrats de plan Etat-région, 11 sont signés. ●○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c.	Dans le cadre de la troisième période 2015-2017 des certificats d'économies d'énergie, les programmes et les opérations standardisées contribueront au déploiement de bornes de recharge électriques, au renouvellement des flottes de véhicules, au report modal dans le fret et la logistique, notamment au transport combiné, et à des actions spécifiques concourant à l'efficacité énergétique des transports. [...]	<b>Ecologie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement de consultation des acteurs</li><li>- Bilan des éventuels freins et perspectives d'évolution</li><li>- Proposition de fiches d'opération standardisée dans le cadre des groupes de travail animés par l'Association technique énergie environnement (2015-2017)</li></ul>	<p>Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) donne lieu notamment à l'élaboration de fiches d'opérations standardisées permettant de valoriser de manière forfaitaire les économies d'énergie réalisées pour ces actions.</p> <p>Le PLTECV prévoit aussi la possibilité de « programmes d'accompagnement » qui soutiennent des opérations d'économies d'énergie, et qui donnent lieu à délivrance de CEE pour les vendeurs d'énergie qui contribuent au financement de ces programmes.</p>	18 fiches d'opérations standardisées existent dans le secteur des transports, 12 autres sont en cours de finalisation. ●○○



## Table ronde n°2

### | Transport et mobilité durables

	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d.	Un groupe de travail sur le financement des infrastructures [...] présentera ses conclusions, notamment au Conseil national de la transition écologique, au premier semestre 2015.	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place du groupe de travail</li><li>- Rapport d'étape</li><li>- Présentation au CNTE (Mi-2015)</li></ul>	<p>Comme cela a été annoncé par le ministre de l'écologie et le secrétaire d'Etat chargé des transports en octobre 2014, compte tenu des difficultés de mise en œuvre de l'écotaxe, de la nécessité de clarifier les sources de financement de l'usage des infrastructures pour aboutir à un système clair et juste, et de la volonté des professionnels du transport de participer à des solutions de financement équitables et pérennes, il a été décidé de suspendre le dispositif de l'écotaxe et de créer un groupe de travail de co-construction d'une solution avec toutes les parties prenantes.</p> <p>Ce groupe de travail doit permettre d'identifier des solutions permettant de répondre aux problématiques environnementales, sociales et économiques du secteur.</p>	Le rapport sera présenté lors de la réunion du Conseil national de la transition écologique du 21 juillet 2015. ●●●
e.	[...], l'alignement des règles de déductibilité de la taxe sur la valeur ajoutée applicables à l'essence sur celles du gazole seront expertisées en 2015.	<b>- Écologie</b> <b>- Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement de l'expertise</li><li>- Rapport intermédiaire</li><li>- Publication des résultats (avant fin 2015) pour permettre l'intégration ou non de la mesure en loi de finances pour 2016</li></ul>	Expertise dans le domaine de la fiscalité des carburants et du marché des véhicules.	L'expertise a été lancée. ●●○



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p><b>42</b></p> <p>La stratégie de l'Etat en matière d'infrastructures sera présentée au Conseil national de la transition écologique.</p>	<p><b>Transports</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux préparatoires</li> <li>- Résultats intermédiaires (CPER, stratégie ferroviaire)</li> <li>- Présentation au CNTE (Fin 2015)</li> </ul>	<p>La base de la stratégie de l'Etat en matière d'infrastructures est le rapport de la commission « Mobilité 21 » dont le Premier ministre a tiré les conclusions dès l'été 2013. Cette approche doit être complétée par la définition des projets retenus dans le cadre des CPER. De plus une stratégie ferroviaire sera définie dans le cadre de la réforme ferroviaire.</p>	<p>Sur les 26 contrats de plan Etat-région, 11 sont signés.</p> <p>●○○</p>
<p><b>43</b></p> <p>En matière de démocratie participative, conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement mènera une concertation sur la démocratisation du dialogue environnemental.</p>	<p><b>Écologie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de la commission spécialisée du CNTE</li> <li>- Propositions de la commission spécialisée du CNTE</li> <li>- Suites données aux propositions (2015)</li> </ul>	<p>Des groupes de travail de modernisation du droit de l'environnement ont été mis en place le 4 septembre 2014. Le 6 janvier 2015, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a présenté les résultats des travaux aux membres du CNTE et a installé, le 19 février, une commission spécialisée du CNTE sur la démocratisation du dialogue environnemental.</p>	<p>La commission spécialisée s'est réunie 7 fois en session plénière et 3 séances d'une journée pour l'audition d'acteurs du dialogue environnemental. Un colloque sur la démocratie participative et la modernisation du dialogue environnemental s'est tenu le 5 mai 2015.</p> <p>La commission spécialisée a rendu son rapport le 3 juin 2015.</p> <p>●●○</p>
<p><b>44</b></p> <p>Une étude sera conduite en 2015 sur la caractérisation de l'impact des transports et de la mobilité dans la précarité énergétique des ménages.</p>	<p><b>Écologie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des Résultats de l'enquête Phébus</li> <li>- Lancement de l'étude</li> <li>- Publication des résultats (Fin 2015)</li> </ul>	<p>La mise à disposition des données issues de l'enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie (Phébus) permettra de lancer une étude sur le lien entre précarité énergétique et la zone d'habitation des ménages (centre-ville, banlieue, etc.), et une étude portant sur la part de la mobilité contrainte dans les dépenses énergétiques des ménages.</p>	<p>Les données de l'enquête Phébus vont être mises à disposition prochainement, permettant d'effectuer les études prévues en lien avec la précarité énergétique et la mobilité.</p> <p>●●○</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
45 Le Gouvernement mettra à disposition, en 2015 :  a. une méthode renouvelée d'évaluation des projets et services de transport, [...].	<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à disposition de la méthode</li><li>- Mise en place d'échanges avec les scientifiques et les maîtres d'ouvrage</li><li>- Mise en place d'échanges multilatéraux avec les parties prenantes (2015)</li></ul>	L'instruction du Gouvernement du 16 juin 2014 relative à l'évaluation des projets de transport présente le nouveau référentiel d'évaluation des projets de l'Etat et de ses établissements publics, applicable au 1er octobre 2014. Ce référentiel est évolutif : les méthodes d'analyse doivent être enrichies en fonction du progrès des connaissances scientifiques, et du retour d'expérience. Une réunion périodique multilatérale d'échanges techniques avec les parties prenantes sera mise en place, afin d'identifier les champs dans lesquels la connaissance scientifique, la disponibilité des données et l'importance des enjeux convergent pour lancer des approfondissements ou des extensions des méthodes d'évaluation. Ces échanges avec les parties prenantes seront éclairés par les travaux de 2 comités mis en place par le ministère de l'écologie : le comité méthodologique et scientifique, présidé par E.Quinet, et le comité des utilisateurs. Un programme de formation-information sera mis en place, en lien avec les organismes de formation continue et les professionnels de l'ingénierie. Ce programme permettra lui-même d'éclairer les besoins d'évolution de la méthodologie.	La méthode est mise à disposition sur l'internet du ministère de l'écologie. La 1 <sup>ère</sup> réunion du comité scientifique présidé par Emile Quinet a eu lieu le 22/01/15, la deuxième réunion s'est tenue le 12 juin. La 1 <sup>ère</sup> réunion d'échanges multilatéraux s'est tenue le 30 juin 2015. La première réunion du comité de suivi présidé par Michel Massoni (CGEDD) aura lieu à la rentrée. ●●●



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. des scénarii prospectifs de la demande de transport.	<b>Écologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de l'étude</li> <li>- Rapport intermédiaire</li> <li>- Publication des scénarios (fin 2015)</li> </ul>	<p>Cette étude comprend deux phases. La première consiste à déterminer les évolutions prévisibles en matière d'offre de transports (infrastructures et services), de contexte macro-économique (croissance, taux d'emploi et prix de l'énergie) ainsi que des prix marchands et externes des différents modes de transport. La deuxième phase consiste à intégrer ces hypothèses dans le modèle de transport national géographique multimodal MODEV géré par le CGDD. Les résultats de ces travaux seront mis à la disposition et discutés avec les acteurs et parties prenantes en 2015</p>	<p>Finalisation de la 1<sup>ère</sup> phase. Seconde phase en cours : 1<sup>ers</sup> résultats à l'horizon 2030 présentés au comité de pilotage de l'étude le 5 juin 2015.</p> <p>●○○</p>
<p><b>46</b> Pour éduquer à la mobilité propre :</p>				
a. Une réflexion sera engagée visant à piloter, [...] l'intégration de nouvelles compétences « vertes » dans les métiers des transports et de la mobilité :[.....].	<b>Écologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des travaux</li> <li>- Analyse du rapport de 2009 et de l'existant d'ici juin 2015</li> <li>-Elaboration du cahier des charges : juillet 2015</li> <li>-Mise en place des groupes de travail : septembre 2015</li> </ul>	<p>Un premier travail d'analyse de l'application et/ou de l'atteinte des recommandations de 2009 sera effectué au sein du CGDD, couplé à un recensement des études existantes (depuis 2009) sur le sujet. Ce travail préalable permettra de fixer le cahier des charges de mise à jour des recommandations du rapport de 2009. Un ou plusieurs groupes de travail seront constitués et animés par le CGEDD ou le CGDD.</p>	<p>A lancer.</p> <p>○○○</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Les écoles et établissements seront encouragés à évoquer les questions de mobilité dans le cadre des formations à la sécurité routière.	- <b>Écologie</b> - Intérieur - Éducation nationale	A l'occasion des différentes manifestations en lien avec la mobilité durable ou plus globalement avec la transition écologique	Les questions de mobilité sont abordées dans l'éducation à la sécurité routière, l'éducation au développement durable et dans les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires. Elles entrent dans de nombreux projets d'écoles et d'établissement et font l'objet d'une coordination interministérielle dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives » porté par le ministère de l'écologie. Ainsi, la semaine du vélo cherche à sensibiliser les élèves des écoles et des collèges à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement et à valoriser les approches pédagogiques d'éducation à la santé, à la sécurité routière ainsi qu'à l'environnement et au développement durable.	Les académies mettent en œuvre diverses actions croisant développement durable et éco mobilité . Ainsi, lors du forum mondial du vélo "éco-city" à Nantes, du 4 au 5 juin 2015, s'est tenue la "semaine nationale du vélo à l'école et au collège", de nombreuses activités ont été proposées au public scolaire. D'autres événements tels que la semaine européenne de la mobilité ou la journée mondiale ou campagnes de sécurité routière seront organisés tout au long de l'année 2015. ●○○
c. Les outils de simulation, [...] sont encouragés, ainsi que la mise en place de cours gratuits en ligne [...] sur le transport durable. L'Institut français du pétrole - Energies nouvelles rendra publique une évaluation du MOOC IFPSchool en 2015 et proposera des modalités de mise à disposition du plus grand nombre de ce type de formation innovante.	- <b>Écologie</b> - Enseignement supérieur	Publication du retour d'expérience de l'IFP-EN en janvier 2015. Mise en place d'un groupe de travail conjoint MEDDE-MENESER deuxième semestre 2015. Propositions de généralisation attendue pour début 2016	Un travail partenarial avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les écoles sous tutelle du ministère de l'écologie, sera conduit pour proposer des modalités de mise à disposition de ce type de formation.	L'IFP - Energies nouvelles a rendu public une évaluation du MOOC IFP-School qu'il a déployé du 3 au 30 novembre 2014 : 3 000 inscrits de 67 pays différents, dont 31% des inscrits ont suivi la formation en intégralité et ont reçu un « badge de compétence ». ●○○  Travail partenarial à lancer.



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
47	Inclure dans le projet de loi de santé un volet santé environnementale et prendre en compte dans la stratégie nationale de recherche les enjeux de santé-environnement.	- <b>Santé</b> - <b>Recherche</b> - <b>Écologie</b> - Agriculture - Égalité des territoires	1 <sup>er</sup> semestre 2015 : Dépôt du projet de loi à l'assemblée nationale en première lecture 2015 : Adoption de la stratégie nationale de recherche	Modifier le projet de loi de santé par amendements pour intégrer un volet santé-environnement, en particulier sur la prévention primaire.	1-Le projet de loi de modernisation de notre système de santé a été adopté en 1 <sup>ère</sup> lecture à l'assemblée nationale (14/04/2015). Il renforce le volet santé-environnement, notamment à l'article 1 (concept d'exposome), à l'article 5 (mobilités actives, UV, étiquetage nutritionnel,...), à l'article 7 (Dasri), aux articles 10 à 12 (radon, pollution de l'air, bruit, qualité eau...) et à l'article 42 (toxicovigilance).  2-Il est prévu que les enjeux de santé environnement soient pris en compte dans le Plan d'action de l'ANR 2015 et 2016.	●●○
48	Promouvoir au niveau européen une politique visant à donner aux consommateurs et aux usagers des moyens d'information transparents et pédagogiques.	- <b>Économie</b> - Écologie - Santé	Soumission au 1 <sup>er</sup> semestre 2015	Des propositions d'affichage ou d'étiquetage seront proposées à la Commission européenne, au Conseil et au Parlement européen par les autorités françaises, en particulier sur les produits de consommation courante contenant des nanomatériaux (en lien avec l'action 67).	Courrier à l'attention de la Commission européenne en cours de rédaction	●○○



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
49 Intégrer dans les formations des différentes professions qui interviennent en matière de santé-environnement les problématiques liées à la santé environnementale	- <b>Écologie</b> - <b>Santé</b> - <b>Emploi</b>	2015	Mieux organiser la formation aux risques sanitaires environnementaux, à partir d'une appréciation des besoins. Cette formation de sensibilisation pourra concerner l'offre de formation initiale et continue, porter sur les risques et sur les pratiques alternatives disponibles, viser les différentes professions concernées. Une présentation des problématiques relatives à la santé environnementale sera prise en compte dans les futurs modules de formation sur la santé des enfants des diplômés du secteur de la petite enfance, notamment auprès des médecins de PMI. Un module de formation sur l'air intérieur à destination des professionnels de santé sera élaboré, ainsi que des supports de communication à destination des professionnels de santé sur « air (extérieur et intérieur) et santé ».	Un module de formation sur l'air intérieur est en cours d'élaboration par l'INERIS pour informer sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur (réglementations, impact sanitaire...). Le public visé de cette formation serait : - les gestionnaires d'établissements recevant du public, services, collectivités et administrations, - le personnel des agences régionales de santé, - les responsables environnement et santé des entreprises, - les chambres professionnelles, chambres du commerce et de l'industrie.  Un module de formation sur l'air intérieur, à destination des médecins dans le cadre du programme DPC (Développement Professionnel Continu), est également en cours de finalisation par l'Association Médecine et Innovation (convention avec le ministère chargé de la santé). Ce module fera intervenir des épidémiologistes, des toxicologues, des ingénieurs et des cliniciens. Tout en traitant le sujet sous l'angle de la pratique médicale, il abordera également les dimensions économiques et sociétales de la qualité de l'air intérieur. Un deuxième module sur la thématique « Cancer et Environnement » est aussi en cours de finalisation.



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
50 Diffuser aux collectivités des outils permettant d'évaluer les impacts de l'environnement sur la santé.	- Santé - Écologie	Décembre 2015 : traduction du guide HEAT	Traduire le guide d'utilisation de l'outil HEAT de l'OMS et de l'application en ligne permettant l'utilisation de cet outil. La diffusion en direction des collectivités se fera ensuite via les Plans Régionaux Santé Environnement 3, en s'appuyant sur la plaquette d'utilisation de l'outil en cours d'élaboration par le Réseau français des villes santé de l'OMS.	<p>Le Réseau français des villes santé de l'OMS a accompagné trois collectivités françaises (Nantes, Nancy et Grenoble) dans l'utilisation de HEAT. A partir de ce retour d'expérience ont été élaborés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une brochure 4-pages de présentation de HEAT (en français et en anglais) ;</li><li>- un guide d'utilisation de HEAT "Etapas pour réussir" (pour permettre à une collectivité française d'utiliser, étape par étape, l'outil HEAT en ligne).</li></ul> <p>Ces documents sont disponibles sur le site du RFVS : <a href="http://www.villes-sante.com/heat/">http://www.villes-sante.com/heat/</a></p> <p>La traduction en français de l'application Internet HEAT et du guide d'utilisation est lancée.</p> <p>L'Inpes a également lancé des actions de promotion des EIS (Evaluation d'impact sur la santé) et un appel à projet afin de financer trois EIS.</p>





	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
51	<p>Renforcer la coopération entre instituts afin d'améliorer la connaissance de la contamination des milieux.</p> <p>Encourager la multidisciplinarité au sein des instances GIEC et IPBES afin de prendre en compte les conséquences du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité sur la santé.</p>	<p>- Santé, - Écologie</p> <p>- Recherche - Écologie</p>	<p>2015</p> <p>2015</p>	<p>Mobiliser les instituts et recenser les bases de données concernées sur la contamination des milieux par thématiques et les principaux besoins de recueil et d'accès par les utilisateurs dans le domaine de la santé-environnement, en vue ensuite d'analyser les modalités de partage, d'élaborer des conventions d'utilisations entre instituts pour la mise à disposition des données.</p> <p>Faire connaître auprès des ONG et experts biodiversité les procédures de candidatures au GIEC et à l'IPBES.</p>	<p>Un premier travail d'inventaire des différents systèmes d'information et bases de données environnementales existant a été réalisé par l'INERIS.</p> <p>Première rencontre et travaux entre les experts français du GIEC et de l'IPBES mis en place par Ségolène Royal en novembre 2014.</p>
52	<p>Etablir un fascicule d'information sur les effets positifs de la nature sur la santé.</p> <p>Encourager les expériences de jardins thérapeutiques dans les établissements de santé.</p>	<p>- Écologie - Santé</p>	<p>Recensement des expériences de jardins thérapeutiques par instruction auprès des agences régionales de santé (ARS)</p>	<p>L'objectif de cette action est de réaliser une synthèse des connaissances disponibles, à destination des décideurs (collectivités) afin de les sensibiliser à l'insertion d'espaces de nature en ville et de leur permettre de valoriser auprès du public les initiatives qu'ils prendront en ce sens.</p> <p>Un recensement des expériences de jardins thérapeutiques sera effectué, par instruction auprès des ARS</p>	<p>Le travail de synthèse sur les effets positifs de la nature sur la santé débutera au cours de l'été 2015 pour tenir compte du calendrier du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.</p>



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
53	<p>Dresser un inventaire des expériences conduites dans différents pays en termes d'aménagements urbains conciliant densification et qualité de vie.</p> <p>Mettre à disposition des collectivités et des aménageurs un recueil de cas et de conseils pratiques.</p> <p>Assurer la promotion du coefficient de biotope.</p>	- <b>Écologie</b> - <b>Logement</b>	<p>2015 : inventaire des expériences d'aménagements urbains</p> <p>2016 : élaboration du recueil de cas et de conseils pratiques</p> <p>Été 2015 : diffusions des productions du Club Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux</p>	<p>Un inventaire des expériences conduites dans différents pays en termes d'aménagements urbains conciliant densification et qualité de vie, combinant urbanisme et ingénierie écologique, sera dressé. Cet état des lieux permettra l'élaboration d'un recueil de cas et de conseils pratiques à destination des collectivités et des aménageurs.</p> <p>Pour assurer la promotion du coefficient de biotope, les productions de l'atelier spécifique du Club PLUi consacré à ce sujet seront diffusées.</p>	<p>A lancer</p> <p>○○○</p>
54	<p>Sensibiliser les collectivités territoriales à la réalisation d'atlas intercommunaux de la biodiversité.</p>	<b>Écologie</b>	2015	<p>Les atlas permettent de répondre au besoin de données locales pour mieux connaître la biodiversité, son fonctionnement et les réseaux écologiques nécessaires à sa préservation durable, afin de permettre aux collectivités concernées de mieux la protéger et de mieux la gérer.</p> <p>L'objectif de cette action est d'assurer la promotion de cet outil en s'appuyant sur le guide méthodologique "Atlas de la biodiversité communale : pour s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire".</p>	<p>Un colloque national est programmé du 23 au 25 septembre 2015 pour sensibiliser les collectivités à cet outil.</p> <p>Les Atlas de la biodiversité communale feront partie des mesures mises en place par les territoires à énergie positive</p> <p>●●○</p>



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
55	Lutter contre les maladies vectorielles, en particulier les arboviroses (dengue et chikungunya).	- Santé - Écologie	En fonction de la loi de Santé	Cette action sera menée en s'appuyant sur de la veille entomologique, la veille épidémiologique et le renforcement des campagnes préventives d'information du public pour lutter contre les gîtes larvaires.	Une expérimentation de gestion intégrée des risques dans les territoires les plus touchés est en cours. Le bilan de cette expérience est prévu pour novembre 2015. ●○○
56	L'Anses conduira une expertise afin d'objectiver les connaissances relatives aux mécanismes participant au développement de l'antibiorésistance dans l'environnement.	- Santé - Écologie - Agriculture	2015 : saisine de l'Anses 2016 : remise du rapport d'expertise	L'objectif est de comprendre les mécanismes mis en œuvre dans le domaine environnemental dans l'apparition et la diffusion des résistances bactériennes afin d'orienter les mesures à mettre en place dans le but de limiter l'émergence de nouvelles résistances.	Une réunion de travail sera organisée pour élaborer une saisine à l'issue de la publication des conclusions de la "Task force" sur les antibiotiques. ●○○
57	Instituer une aide à la conversion des véhicules diesels de plus de 13 ans, en contrepartie de l'achat d'un véhicule électrique, d'un véhicule hybride rechargeable et, pour les ménages non imposables, d'un véhicule de classe Euro6 émettant moins de 110 grammes de CO2 par kilomètre, neuf ou d'occasion.	- Écologie - Finances	A compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015	Publication d'un décret pour mise en application au 1er avril 2015.	Une prime à la conversion des vieux véhicules diesel a été mise en place le 1er avril 2015 sur tout le territoire national (décret n°2015-361 du 30 mars 2015 modifiant le décret n°2014-1672 du 30 décembre 2014 instituant l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants). ●●●



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
58 Soutenir la conversion des vieux appareils de chauffage au bois dans les zones exposées à la pollution.	- <b>Écologie</b> - <b>Finances</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2015	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités situées dans les zones « plans de protection de l'atmosphère » en contentieux : en partenariat avec les collectivités territoriales volontaires, l'ADEME soutiendra en 2015 la mise en place des primes à la conversion des vieux appareils de chauffage au bois prioritairement dans les zones de France les plus polluées pour réduire les émissions de particules (les régions concernées par un contentieux pour non respect des exigences européennes en matière de concentration de l'air en particules sont : Rhône-Alpes, Ile-de-France, Nord Pas-de-Calais et PACA).	Le cahier des charges est rédigé. L'appel à projets est lancé depuis le 2 juin 2015 : <a href="https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/FONDSAIR2015-66">https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/FONDSAIR2015-66</a> ●●○



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>59</p> <p>Etudier les mesures permettant de diminuer les émissions des principaux polluants de l'air, en améliorant l'information du consommateur et le réalisme des mesures conduisant à l'homologation des véhicules.</p> <p>Par ailleurs, des opérations pilotes de réduction des rejets atmosphériques du secteur agricole seront mises en œuvre.</p>	<p>- <b>Écologie</b> - Agriculture</p>	<p>2015-2016</p> <p>2015 : travaux préalables, dimensionnement et identification des partenaires</p> <p>identification des territoires cibles puis</p> <p>2016-2017 : expérimentation et évaluation (émissions, acceptabilité, facteurs de réussite ou d'échec, reproductibilité...)</p>	<p>Les travaux de révision de la directive européenne « car labelling » qui impose actuellement une information sur l'émission en CO2 et la consommation des véhicules en concessions et dans les publicités débuteront en 2015. Un groupe de travail ad hoc sera mis en place pour élaborer la position française qui sera portée au niveau européen dans le cadre de ces travaux.</p> <p>La France mènera une action volontariste au niveau européen pour que le nouveau cycle d'essai et les nouvelles procédures d'essai en cours de finalisation soient mises en œuvre rapidement.</p> <p>L'objectif est d'expérimenter la mise en œuvre opérationnelle des actions identifiées dans l'étude « Analyse du potentiel de 10 actions de réduction des émissions d'ammoniac des élevages français aux horizons 2020 et 2030 », sur quelques territoires pilotes.</p>	<p>Véhicules : la Commission européenne n'a pas encore lancé son groupe de travail révisant le « car labelling ».</p> <p>En ce qui concerne l'introduction dans la réglementation automobile d'un nouveau cycle d'essais (WLTP), les travaux sont toujours en cours pour une mise en œuvre progressive espérée dès septembre 2017.</p> <p>Opérations pilotes en agriculture : le cahier des charges est en cours d'élaboration.</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
60 Pour favoriser la mise en œuvre efficiente des systèmes de ventilation-aération, soutenir le développement des démarches qualité et des autocontrôles en fin de construction des bâtiments	Logement	2016	<p>Cette action consiste, lorsque des systèmes de ventilation-aération sont installés, à soutenir les démarches volontaires d'autocontrôle des installations mises en œuvre par les professionnels, à mettre en place une démarche avec les acteurs afin d'identifier et valoriser les bonnes pratiques, et à favoriser la montée en compétence des professionnels de ce secteur.</p> <p>Ces actions seront déclinées sous la forme d'élaboration de guides et de fiches d'auto contrôle des installations de ventilation à l'intention des professionnels, d'analyse des retours terrain et d'échanges avec les professionnels de la ventilation visant à promouvoir les bonnes pratiques via des fiches et /ou des supports de formation.</p>	<p>Des fiches d'autocontrôles des installations de ventilation à destination des professionnels ont été réalisées avec le soutien ou en association avec la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), concernant les maisons individuelles, les immeubles collectifs d'habitation et les bâtiments tertiaires, et cela pour différents systèmes de ventilation. D'autres fiches sont en cours de réalisation.</p> <p>Des rencontres sont prévues courant 2015 avec les professionnels de la ventilation, afin d'échanger sur les retours terrain et encourager les démarches d'amélioration de la qualité.</p>



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
61	Favoriser les politiques d'achat des produits les moins émissifs, en composés organiques volatils notamment, pour les crèches.	Écologie	2016 : Diffusion de guides méthodologiques et de clauses-typés pour les cahiers des charges des marchés d'achat public.	Sur la base des travaux en cours dans le cadre du plan national d'actions sur la qualité de l'air intérieur, les politiques d'achat des produits les moins émissifs, en composés organiques volatils notamment, pour les crèches seront favorisées à travers l'élaboration de guides méthodologiques et de clauses-typés pour les cahiers des charges des marchés d'achat public.	Une fiche "produits d'entretien écoles et crèches" est en cours d'élaboration à partir des données issues du projet de recherche ADOQ (Activités domestiques et qualité de l'air intérieur : émissions, réactivité et sous-produits réactionnels), coordonné par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, visant à l'étude des produits ménagers et l'évaluation des expositions qui résultent de leur utilisation.	●○○
62	Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens aux enjeux liés à la qualité de l'air via :					
a.	la promotion d'un outil numérique grand public d'autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur qui sera mis à disposition via internet ;	Écologie Logement	1er semestre 2016 : diffusion de l'outil Web	Le MEDDE développera un outil permettant de réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les logements à partir de questions portant sur différentes catégories (ménage, décoration intérieure, chauffage nécessitant une combustion, maintenance des systèmes de ventilation mécaniques, habitudes d'aération...). Des scores seront attribués en fonction des réponses afin de permettre au public d'évaluer son « niveau » global.	Un groupe de travail réunissant les services des ministères en charge de l'écologie, du logement et de la santé ainsi que le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment a été constitué et a commencé à travailler sur la construction de l'outil numérique.	●○○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b.	des expériences de participation citoyenne sur la qualité de l'air reposant, par exemple, sur la mesure de la pollution de l'air par des capteurs mobiles mis à disposition de citoyens et le partage des données ;	Écologie	2015 : Réalisation de l'inventaire des expériences 2016 : Diffusion des bonnes pratiques observées	Un inventaire des expériences réalisées sera établi (inventaire des dispositifs techniques et des modalités de mises en œuvre) et diffusé.	L'Ineris a été mandaté pour réaliser un inventaire des expériences de participation citoyenne sur la qualité de l'air.	●○○
c.	la création d'une journée nationale de la qualité de l'air ;	Écologie	Début juin 2015.	La journée pourrait avoir lieu en septembre 2015.	La journée nationale de la qualité de l'air sera le 25/09 2015. Un COPIL organisé par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) s'est réuni 2 fois depuis le début de l'année avec les acteurs concernés.	●○○
d.	les bulletins météo des chaînes publiques régionales qui comprendront obligatoirement une communication de l'indice ATMO sur la qualité de l'air ;	Écologie	2015 : signature des conventions entre les chaînes régionales France 3 et le MEDDE	Des conventions, prévoyant une communication sur la valeur de l'indice ATMO (ou d'un autre indice à déterminer), devront être conclues entre le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et l'ensemble des chaînes régionales de France 3.	Un projet de convention est en cours d'élaboration.	●○○
e.	La création d'un guide à destination des collectivités recensant les pratiques alternatives accessibles aux particuliers, afin de garantir le respect de la réglementation interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts ;	Écologie	2015 : Elaboration du guide de bonnes pratiques	L'ADEME, ayant compétence pour l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des déchets, établira un guide de bonnes pratiques à destination des collectivités pour la réduction du brûlage à l'air libre.	A lancer	○○○



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f. La mise disposition des outils numériques permettant d'améliorer le repérage des espèces envahissantes dangereuses pour la santé, telles que l'ambrosie.	Santé	Fin 2015-2016 : développement du dispositif dans d'autres régions et étude relative à l'application d'autres espèces	<p>En Rhône-Alpes, une plateforme interactive de signalement de l'ambrosie par la population (<a href="http://www.signalement-ambrosie.fr">www.signalement-ambrosie.fr</a>) a été mise en place au cours de l'été 2014 à l'initiative de l'Agence régionale de santé et de plusieurs partenaires (région Rhône-Alpes, Air Rhône-Alpes, RNSA, etc.), avec comme objectif final d'amener les propriétaires concernés à détruire les plants d'ambrosie signalés.</p> <p>La présente mesure a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une part, d'étendre cet outil à d'autres régions françaises concernées par cette plante envahissante ;</li><li>- d'autre part, de mettre en place le même type d'outil interactif de signalement pour d'autres espèces pouvant porter atteinte à la santé humaine.</li></ul>	<p>A l'été 2015, la plateforme interactive de l'ambrosie sera étendue à l'Auvergne. Cette extension est envisagée à partir de 2016 à toute la France via l'outil Atlas santé en cours de construction.</p> <p>● ○ ○</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>63</p> <p>Elaborer une fiche pédagogique sur les questions à se poser en matière d'environnement sonore, à l'occasion de l'achat ou de la location d'un logement. Apprécier l'utilisation de matériaux présentant de bonnes caractéristiques thermiques et acoustiques dans le cadre du chantier de la rénovation thermique de 500 000 logements par an d'ici 2017 prévu dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, dans le cas des bâtiments fortement soumis au bruit des infrastructures de transport.</p>	<p>- <b>Écologie</b> - <b>Logement</b></p>	<p>1er semestre 2015 : diffusion de la fiche</p>	<p>Une fiche comprenant les sept questions clés et simples à se poser à l'occasion de l'achat ou de la location d'un logement en matière d'environnement sonore sera élaborée et diffusée.</p>	<p>Le développement d'une application en ligne, accessible sur le site du ministère, est en cours de finalisation. Cette application permettra notamment à toute personne à la recherche d'un logement de parcourir une liste de points de vigilance à observer en matière de bruit, regroupés en 7 chapitres. L'application devrait être opérationnelle en septembre 2015.</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>64</p> <p>Accélérer les travaux sur une définition des perturbateurs endocriniens et se joindre au recours en carence engagé par la Suède contre la Commission européenne.</p> <p>Soutenir les collaborations européennes entre organismes de recherche pour progresser dans l'évaluation du caractère de perturbateurs endocrinien de différentes substances.</p>	<p><b>Écologie</b></p>	<p>2016 : colloque international organisé dans le cadre du PNRPE</p>	<p>A la suite de l'intervention de la ministre au Conseil européen le 17 décembre 2014, le ministère des Affaires étrangères a transmis une note au Tribunal de l'Union Européenne le 7 janvier 2015 pour se joindre au recours en carence engagé par la Suède.</p> <p>Dans l'attente de la tenue d'un colloque international organisé en 2016 dans le cadre du PNRPE, une ou plusieurs initiatives pourront être menées pour contribuer au rapprochement des organismes de recherche.</p>	<p>A la suite de l'intervention de la ministre au Conseil européen le 17 décembre 2014, le ministère des Affaires étrangères a transmis une note au Tribunal de l'Union Européenne le 7 janvier 2015 pour se joindre au recours en carence engagé par la Suède.</p> <p>L'ANSES a participé à des réunions d'échanges avec l'EFSA, ce qui a conduit à baisser d'un facteur 12 la dose journalière tolérable pour le Bisphénol A.</p> <p>Le ministère de l'écologie a toutefois écrit à la Commission européenne pour rappeler les raisons pour lesquelles elle considère qu'il est nécessaire de maintenir l'interdiction du bisphénol A dans les contenants alimentaires.</p> <p>Concernant le bisphénol A dans les tickets, la demande de restriction d'usage à la demande de la France a fait l'objet d'une évaluation par le comité d'experts scientifiques qui a conclu à la nécessité de mettre en place des mesures conservatoires.</p> <p>○○○</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>65</p> <p>Insérer un message sur la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens dans le carnet de maternité et le carnet de santé de l'enfant lors de leur révision prévue en 2015.</p> <p>Mobilisation des professionnels de santé impliqués en périnatalité</p>	<p>Santé</p>	<p>Présentation des mesures concernant la santé des femmes enceintes, des mères et des nouveau-nés lors de la réunion du 10 mars 2015 de la commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant.</p> <p>2015 : actualisation des carnets de santé maternité et de l'enfant via la publication des modèles CERFA.</p>	<p>Publication des modèles CERFA (carnet de santé maternité et de l'enfant) par arrêtés signés du ministre chargé de la santé</p>	<p>Une saisine du Haut Conseil de la Santé Publique préalable aux travaux d'actualisation du carnet de santé de l'enfant s'avère nécessaire compte-tenu des modifications envisagées (examens, courbes, messages de prévention). L'actualisation du carnet de santé maternité est en cours.</p>





INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
66 Concernant la substitution des perturbateurs endocriniens :				
a. constituer un groupe de travail qui définira une méthodologie d'évaluation des solutions de substitution tenant compte des principaux critères décisionnels (faisabilité technico-économique, risques sanitaires et environnementaux...);	- <b>Écologie</b> - <b>Travail</b>	Premier trimestre 2015	Un groupe de travail <i>ad hoc</i> regroupant des représentants des industriels, des organismes publics (dont l'Ineris) et les ministères concernés sera mis en place.	Un groupe de travail présidé par l'Ineris et le Medef est en cours de constitution. Il travaillera en étroite collaboration avec le groupe « risques à forte incertitude » de suivi du PNSE3.





	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
b.	mobiliser les outils de financement d'études sur la substitution des perturbateurs endocriniens, dans le cadre des appels à projets du fonds unique interministériel (FUI).	- <b>Économie</b> - Écologie - Santé - Recherche	Prochain appel à projets FUI 1er semestre 2015	<p>La mesure vise à coordonner les actions des industriels confrontés à la nécessité de substituer à terme des perturbateurs endocriniens dans leurs produits ou leurs procédés de fabrication par d'autres substances, et à leur permettre de déposer des demandes d'aides financières dans le cadre du fonds unique interministériel. Le processus de labellisation des projets par un pôle de compétitivité est un passage obligé de l'instruction des dossiers du FUI.</p> <p>NB : A l'initiative du ministère de l'écologie, la Direction générale des entreprises a déjà produit en 2014 une plaquette recensant les outils économiques permettant aux entreprises d'être accompagnées dans leur projet de substitution de substances chimiques préoccupantes.</p>	A lancer	○○○
67	Mettre en place un groupe de travail pour élaborer des propositions relatives à l'étiquetage des produits de consommation courante contenant des nanomatériaux et à la restriction des produits dangereux en contact avec la peau.	<b>Écologie</b>	Premier trimestre 2015	Un groupe de travail <i>ad hoc</i> regroupant des représentants des associations de protection de l'environnement, des industriels et les ministères concernés sera mis en place pour élaborer une proposition de stratégie d'étiquetage.	Un groupe de travail a été constitué. La première réunion est programmée le 8 septembre 2015. Il travaillera en étroite collaboration avec le groupe « risques à forte incertitude » de suivi du PNSE3.	●○○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
68	Etablir un cadre méthodologique pour lancer une campagne volontaire de mesure des nanomatériaux autour de quelques sites de fabrication représentatifs.	Écologie	Premier trimestre 2015	Un groupe de travail <i>ad hoc</i> regroupant l'Ineris, des représentants des industriels et le ministère de l'écologie sera mis en place afin d'établir le cadre méthodologique qui pourra servir à la réalisation d'une campagne volontaire de mesure.	Une première réunion MEDEF-UIC-INERIS-MEDDE est prévue durant l'été 2015. ●○○
69	Mener une action volontariste au niveau européen pour que :				
a.	lors de la réévaluation anticipée des substances les plus problématiques, la mesure d'urgence pour les substances classées CMR, notamment l'epoxiconazole, soit déclenchée ;	- Agriculture - Écologie - Travail - Santé	2015	La France demandera à la Commission, sur le fondement de l'article 69, de présenter une décision visant à limiter la période d'approbation de l'epoxiconazole à 7 ans (soit jusqu'au 30 avril 2016), sur la base des éléments scientifiques mentionnés dans l'avis de l'Anses du 4 décembre 2014. La France demandera également à la Commission à cette occasion de ré-examiner de manière anticipée l'approbation des 6 autres substances actives répondant aux critères d'exclusion (c'est-à-dire classées cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens).	La France a demandé à la Commission en janvier 2015 : - de restreindre la période d'approbation de l'epoxiconazole à 7 ans ; - de ré-examiner de manière anticipée 6 substances actives. ●●●



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>b. concernant les substances actives néonicotinoïdes utilisables dans des produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les dossiers d'évaluation des trois substances dont l'usage déjà restreint soient intégralement revus en 2015 ;</li><li>- toutes les autres substances néonicotinoïdes soient réévaluées au plus vite.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Agriculture</b></li><li>- Écologie</li><li>- Travail</li><li>- Santé</li></ul>	2015	<p>La Commission européenne, via son agence d'évaluation, a entamé le processus de réévaluation des trois substances les plus actives. Ce réexamen doit aboutir fin 2015.</p> <p>Pour les autres substances néonicotinoïdes, le processus de réévaluation devrait commencer en 2015.</p> <p>Les autorités françaises seront vigilantes au respect des calendriers annoncés.</p>	<p>Le gouvernement a indiqué, lors de la communication en conseil des ministres du 20 mai, qu'il engageait la démarche d'extension du moratoire européen sur l'ensemble des pesticides néonicotinoïdes en prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la saisine de l'ANSES pour définir les nouvelles interdictions d'usage dans le cadre des réévaluations européennes ;</li><li>- la confirmation de la demande d'accélération de la réévaluation scientifique auprès de la Commission européenne par l'Agence européenne de sécurité sanitaire des aliments (AESAs) ;</li><li>- la valorisation des projets territoriaux visant la suppression des néonicotinoïdes et le développement des alternatives au travers du plan Ecophyto 2 tel que mis en place par les Ministres chargés de l'agriculture et de l'écologie.</li></ul> <p>L'évaluation des trois substances néonicotinoïdes soumises à réévaluation est en cours au niveau de l'agence européenne de sécurité sanitaire. Une note des autorités françaises à la commission a été rédigée pour demander notamment une réévaluation anticipée des deux autres substances néocotinoïdes et sera prochainement communiquée à la commission.</p>





INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
70 Mieux encadrer la mise en œuvre des mesures qui empêchent la dérive de produits phytopharmaceutiques	- <b>Agriculture</b> - Écologie - Santé	2015 : Décret d'application de l'article 53 de la LAAF	Cette action consiste en l'élaboration d'un décret précisant les modalités d'application de l'article 53 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) en vue de renforcer la protection des publics sensibles de l'impact potentiel de l'épandage de produits phytosanitaires notamment du fait de la dérive : détermination des dates et horaires de traitement adaptées permettant d'éviter la présence de personnes vulnérables lors de l'opération ; lorsque ces mesures ne peuvent pas être mises en œuvre, les modalités selon lesquelles les préfets pourront définir une distance minimale à respecter ; les modalités selon lesquelles les porteurs de projet doivent prendre en compte les protections à mettre en place en cas de nouvelle construction à proximité d'exploitations agricoles...	A lancer ○○○



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>71</p> <p>Développer l'utilisation de méthodes alternatives et de produits de substitution faiblement toxiques tant pour l'environnement que pour l'homme.</p> <p>Laisser la possibilité pour les parcs naturels régionaux de définir sur leur territoire les orientations relatives à un usage restreint des produits phytopharmaceutiques.</p>	<p>- Agriculture - Écologie</p>	<p>2015 : Décret d'application de la LAAF pour les produits de biocontrôle</p>	<p>L'action consiste en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à identifier, par filière, les solutions de biocontrôle existantes ;</li><li>- à expérimenter, tester, présenter dans le cadre des réseaux Dephy des solutions émergentes.</li></ul> <p>Et à mettre ensuite en avant ces solutions dans l'enseignement agricole. La LAAF prévoit par ailleurs que des délais d'évaluation et d'autorisation spécifiques soient fixés par décret pour les produits de biocontrôle.</p> <p>Concernant la possibilité de restriction de l'usage des produits phytosanitaires par les parcs naturels régionaux (PNR), les impacts et modalités de mise en œuvre dépendront des conclusions de la conférence interministérielle sur les PNR qui devrait se tenir au premier semestre 2015.</p>	<p>En ce qui concerne la promotion du biocontrôle, les fermes Dephy et la formation : les actions seront portées dans le cadre de la version 2 du plan Ecophyto, dont le projet a été discuté en Comité consultatif de gouvernance le 6 mai dernier. Une consultation du public a été organisée du 8 au 29 juin avant publication.</p> <p>●○○</p>



INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>72 Concernant l'impact des pesticides sur la santé :</p> <p>a. définir une méthodologie nationale de surveillance des pesticides dans l'air ambiant et lancer une campagne exploratoire de surveillance des pesticides dans l'air ambiant en 2015-2016,</p>	<p>- <b>Écologie</b> - Agriculture - Santé - Travail</p>	<p>fin 2015 : rapport Anses</p> <p>1er trimestre 2016 : protocole de surveillance (sous réserve financement)</p> <p>2016 : campagne exploratoire (sous réserve financement)</p>	<p>Cette action s'articule autour des étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- saisine de l'Anses pour, entre autres, définir une liste socle de pesticides à surveiller et avoir des recommandations en matière de stratégie de surveillance pour évaluer l'exposition de la population aux pesticides, notamment au regard des autres sources d'exposition aux pesticides.</li> </ul> <p>Les premiers résultats sont attendus pour juin 2015, puis les résultats définitifs fin 2015 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formalisation d'un protocole de surveillance harmonisée des pesticides dans l'air et de bancarisation des données, par le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (méthodes de prélèvements, d'analyses), pour fin 2015-début 2016 ;</li> <li>- lancement d'une campagne nationale exploratoire en 2016, (en s'appuyant sur le protocole établi conformément à l'étude mentionnée ci-dessus), avec sur les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) volontaires.</li> </ul>	<p>Une demande de financement (300 000 euros de subvention, pour un coût total de 400 000 euros) a été déposée dans le cadre du plan Ecophyto, et a reçu un avis favorable du Comité consultatif de gouvernance du plan Ecophyto le 6 mai dernier. Elle doit maintenant recevoir l'avis favorable du CA de l'ONEMA.</p>





INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>b. lancer une campagne d'information et de pédagogie grand public sur les impacts aujourd'hui connus des pesticides.</p>	<p>- <b>Écologie</b> - <b>Agriculture</b></p>	<p>2015</p>	<p>Une campagne de communication destinée au grand public sera lancée : réalisation de supports de communication, organisation d'un débat public citoyen, création d'un espace virtuel et interactif d'information connecté avec les réseaux sociaux, émissions de culture scientifique et technique, cycles de conférences-débats dans les régions, accueil du public dans les fermes Ecophyto DEPHY, rencontre directe avec le producteur qui explique son métier et met en valeur les services qu'il rend à la société.</p>	<p>La communication sur les impacts sera portée dans le cadre de la version 2 du plan Ecophyto, dont le projet a été discuté en Comité consultatif de gouvernance le 6 mai dernier. Une consultation du public a été organisée du 8 au 29 juin avant publication.</p> <p>●○○</p>
<p>73 Faciliter, à travers le guide « Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité », l'approvisionnement des restaurants en produits de proximité et de qualité, et notamment en produits sous signe de qualité dont l'agriculture biologique.</p>	<p>- <b>Agriculture</b> - <b>Écologie</b></p>	<p>2015</p>	<p>L'objectif est d'élaborer deux guides pratiques afin d'aider les acteurs concernés :</p> <p>- un guide pour leur donner les outils, en particulier juridiques, à même de faciliter le recours à l'approvisionnement local dans la restauration collective. L'approvisionnement local, notamment en produits issus de l'agriculture biologique, peut en effet avoir des caractéristiques propres (fraîcheur, saisonnalité, limitation des transports,...) qui répondent à des objectifs d'intérêt général, reconnus comme légitimes par le code des marchés publics, comme le développement durable ou la qualité des produits ;</p>	<p>Le guide juridique « Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective » a été mis à disposition par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt depuis décembre 2014 et est consultable via le lien ci-dessous : <a href="http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/guideRESTAUcoll-BD_cle83c647.pdf">http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/guideRESTAUcoll-BD_cle83c647.pdf</a></p> <p>●○○</p>



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
				- un guide visant à faciliter la mise en place de plate-formes d'approvisionnement collectif afin de structurer l'offre locale.	
74	Favoriser la réduction à la source des médicaments humains et vétérinaires en agissant sur les leviers suivants :				
a.	élaborer un guide technique national sur la gestion des déchets issus de médicaments et des déchets liquides dans les établissements de santé et médico-sociaux ;	<b>Santé</b>	2ème trimestre 2015 : consultation sur le guide  Fin 2015 : publication du guide	Sur la base des travaux menés avec l'appui d'un groupe de travail, un projet de guide sera soumis à la consultation avant diffusion.	Un projet de guide technique national sur la gestion des déchets issus de médicaments et des déchets liquides dans les établissements de santé et médico-sociaux a été mis en consultation et sera finalisé au cours de l'été 2015. ●○○
b.	réfléchir en concertation avec les entreprises sur l'évolution du périmètre d'intervention de l'association CYCLAMED ;	- <b>Écologie</b> - <b>Santé</b>	Fin 2015 : agrément Cyclamed	L'agrément de l'association Cyclamed pour la collecte et la destruction des médicaments non utilisés a été renouvelé pour 6 ans par un arrêté de février 2010. La réflexion sur l'évolution du périmètre d'intervention sera menée dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'agrément.	La procédure de ré-agrément de Cyclamed vient d'être lancée par la mise en consultation de l'arrêté définissant le cahier des charges de la filière : <a href="http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-a-la-procedure-d-agrement-a1048.html">http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-a-la-procedure-d-agrement-a1048.html</a> ●○○



	INTITULÉ SIMPLIFIÉ DES MESURES	MINISTÈRES	ÉCHÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
c.	généraliser la dispensation à l'unité des médicaments ;	<b>Santé</b>	Juillet 2017 : publication du rapport sur l'expérimentation sur la dispensation à l'unité	L'examen de la généralisation de la dispensation à l'unité des médicaments s'établira sur la base du rapport de bilan de la phase d'expérimentation en cours.	Le rapport au sujet de l'expérimentation sur la dispensation à l'unité des médicaments sera publié en juillet 2017.	○○○
d.	étudier la faisabilité de la mise en place d'un indice de classement des médicaments en fonction de leur toxicité et de leur persistance dans l'environnement	- <b>Santé</b> - <b>Économie</b>	2 <sup>ème</sup> trimestre 2015	Les académies de médecine, de pharmacie et vétérinaire seront sollicitées afin de contribuer à la réflexion. Un travail sera à mener sur la disponibilité et le partage de données permettant de connaître le danger et l'exposition pour les résidus de médicaments humains et vétérinaires dans les eaux en lien avec l'ANSM et l'ANMV notamment. Au-delà des données écotoxicologiques nécessaires à la mise en place d'un tel indice de classement, il sera nécessaire de travailler également sur les modalités qui permettraient une prise en compte de l'impact environnemental par les médecins et les pharmaciens.	L'Académie nationale de Médecine, l'Académie nationale de Pharmacie et l'Académie Vétérinaire de France ont été saisies le 1 <sup>er</sup> avril 2015.	●○○



**Hôtel de Roquelaure**  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
Tél. : 01 40 81 21 22